



Pau Porte des Pyrénées
Communauté d'agglomération

Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées
2 bis Place Royale
64000 Pau

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES
DECHETS MENAGERS**

Année 2010

Rapport présenté par Mme Martine LIGNIÈRES-CASSOU, présidente
de la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées et adopté en conseil communautaire
le 30/06/2011.

Rapport à la disposition du public de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées
et dans les collectivités adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995,
dite loi Barnier et au décret d'application du 11 mai 2000.

Rédaction du rapport assurée par la Direction Opérationnelle de la collecte des Déchets

Table des matières

1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE.....	5
1.1 COMPOSITION ET POPULATION	5
1.2 ÉVOLUTION 2010.....	7
1.3 COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EXERCEES EN MATIERE D'ELIMINATION DES DECHETS.....	7
2 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DÉCHETS.....	8
2.1 ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC.....	8
2.1.1 Les déchets collectés.....	8
2.1.1.1 Les déchets produits par les ménages.....	8
2.1.1.2 Les déchets banals produits par les professionnels et assimilés aux ordures ménagères.....	11
2.1.2 Organisation de la collecte en 2010.....	11
2.1.3 Réglementation.....	13
2.2 ORDURES MENAGERES RESIDUELLES.....	13
2.2.1 Rappel de l'organisation de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles.....	13
2.2.2 Quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées.....	14
2.2.3 Traitement des ordures ménagères résiduelles.....	16
2.3 EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES.....	17
2.3.1 Organisation de la collecte des emballages ménagers recyclables.....	18
2.3.2 Quantités d'Emballages Ménagers Recyclables collectées.....	18
2.3.3 Traitement des Emballages Ménagers Recyclables.....	19
2.3.4 Qualité des emballages ménagers collectés.....	19
2.3.4.1 Intérêt des matières secondaires pour économiser des ressources.....	21
2.3.4.2 Les débouchés des matières secondaires	22
2.3.5 Caractérisations.....	23
2.3.6 Modifications intervenues dans la collecte des emballages ménagers.....	26
2.3.6.1 Modifications de la collecte.....	26
2.3.6.2 Contrat Eco-emballages.....	26
2.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE DU VERRE.....	26
2.4.1 Quantités de Verre collectées.....	27
2.4.2 Traitement du verre.....	28
2.5 COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODECHETS	28
2.5.1 Organisation de la collecte des biodéchets	28
2.5.2 Modifications de la collecte des déchets de jardin compostables.....	28
2.5.3 Quantités de Déchets de Jardin Compostables collectées.....	29
2.5.4 Les composteurs.....	29
2.5.5 Compostage des déchets verts.....	30
2.6 COLLECTE EN PORTE-A-PORTE DES ENCOMBRANTS ET GROS DECHETS VERTS	31

2.6.1	Organisation de la collecte des encombrants et des gros déchets de jardin.....	31
2.6.2	Quantités d'encombrants, de gros déchets verts	31
2.6.3	Traitement des encombrants collectés.....	32
2.6.3.1	Encombrants et gros déchets verts.....	32
2.6.3.2	Appareils électroménagers.....	32
2.7	LES DECHETTERIES.....	33
2.7.1	Cas particulier de Pau et de la déchetterie recyclerie d'Emmaüs Lescar.....	34
2.7.1.1	La déchetterie de Pau.....	34
2.7.1.2	La recyclerie Emmaüs Lescar.....	34
2.7.2	Données sur le fonctionnement des déchetteries.....	35
2.7.3	Le cas des déchets spéciaux	37
2.7.4	Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).....	38
2.7.5	L'accès aux déchetteries.....	38
2.8	COLLECTES SPECIFIQUES	39
2.8.1	Collecte des cartons des professionnels de l'agglomération.....	39
2.8.1.1	Organisation de la collecte des cartons des commerces du centre ville de Pau.....	39
2.8.1.2	Quantités de cartons "professionnels" collectées	39
2.8.1.3	Traitement des cartons "professionnels".....	39
2.8.2	Les collectes des papiers de bureau.....	39
2.8.3	Les collectes spécifiques à certains professionnels.....	40
2.9	BILAN DES COLLECTES DE DECHETS MENAGERS.....	40
2.9.1	Evolution des tonnages collectés.....	40
2.9.2	Evolution de la valorisation.....	41
3	EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	44
3.1	L'ABSENTEISME EN 2010.....	44
3.2	LA FORMATION EN 2010.....	46
3.3	EQUIPEMENTS DE SECURITE.....	46
3.3.1	Personnel.....	46
3.3.2	Matériel.....	46
4	LES MESURES DE PREVENTION ET LA COMMUNICATION	48
4.1	REDUCTION A LA SOURCE DES DECHETS.....	48
4.1.1	Convention avec Emmaüs.....	48
4.1.2	Collecte des papiers de bureau.....	48
4.1.3	Collecte de textiles usagers.....	48
4.2	COMMUNICATION ET RELATIONS A L'USAGER.....	48
4.2.1	Qualité de la collecte sélective.....	49
4.2.2	Animations	49
4.2.3	Animations « grand public ».....	51
4.3	SATISFACTION DES USAGERS.....	52
5	LES COUTS DU SERVICE PUBLIC.....	55
5.1	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2010.....	55

<u>5.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2010.....</u>	<u>56</u>
<u>5.3 RECETTES EN 2010.....</u>	<u>56</u>
5.3.1 Redevance spéciale en 2010.....	57
<u>5.4 BILAN.....</u>	<u>59</u>
<u>5.5 ETUDES REALISEES EN 2010.....</u>	<u>60</u>
5.5.1 Étude d'optimisation	60
5.5.1.1 Diagnostic	60
5.5.1.2 Les leviers d'optimisation et les scenarrii.....	61
5.5.1.3 la mise en œuvre.....	62
5.5.2 . Etude biodéchets des gros producteurs.....	63
<u>6 CONCLUSION.....</u>	<u>63</u>
<u>6.1 2010.....</u>	<u>64</u>
<u>6.2 2011.....</u>	<u>64</u>
<u>7 TABLE DES TABLEAUX.....</u>	<u>65</u>
<u>8 TABLE DES ILLUSTRATIONS, FIGURES ET GRAPHIQUES.....</u>	<u>68</u>

1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDAPP) est une structure intercommunale créée le 30 décembre 1999. Ses principales compétences sont l'aménagement de l'espace urbain communautaire, le développement économique, la politique de la ville, la protection de l'environnement, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire, la gestion des équipements culturels et sportifs et l'assainissement (non collectif et collectif depuis juillet 2006).

Cette structure a été mise en place suite à la loi du 12 juillet 1999 dite loi "Chevènement". Elle remplace la jeune Communauté de Communes de Pau, elle-même créée après dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Équipement de l'Agglomération de Pau (SIAMELAP), fondé le 6 octobre 1966.

Cette communauté d'agglomération regroupe depuis le 1er janvier 2004 quatorze communes : Artigueloutan, Billère, Bizanos, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Ousse, Pau et Sendets.

Lors de sa création, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDAPP) disposait de l'intégralité de la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés », soit : la collecte, le transfert/transport et le traitement de tous les flux de déchets. Depuis le 1er janvier 2002, les compétences transfert/transport et traitement ont été confiées au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est (SMTD). Ce transfert de compétences n'a pas modifié les modes de traitement des déchets utilisés par la Communauté d'Agglomération. En effet, le SMTD a pris en gestion de façon mutualisée tous les équipements de traitement des collectivités adhérentes.

1.1 COMPOSITION ET POPULATION

Figure 1 : Communes de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées



commune	population municipale	
	1999	2008
Artigueloutan	722	867
Billère	13 398	13 279
Bizanos	4 673	4 722
Gan	4 971	5 278
Gelos	3 666	3 687
Idron	3 144	3 801
Jurançon	7 378	6 986
Lée	778	1 170
Lescar	8 191	9 771
Lons	11 154	11 851
Mazères-Lezons	2 143	2 000
Ousse	1 273	1 393
Pau	78 732	84 036
Sendets	737	837
CdA	140 960	149 678

source : INSEE RP 1999 & RP 2008

Tableau 1 : Population totale de la CDAPP en 2010

Le tableau ci-dessus récapitule la population de la Communauté d'Agglomération de Pau selon les résultats des campagnes de recensement. Depuis 2007, la méthode de recensement n'est plus la même, et ne cherche pas à être exhaustive. Le recensement se fait par sondage, et la population d'une année est obtenue en calculant la moyenne de 5 années. Par exemple, la population 2008 est la moyenne des recensements 2006-2010. Sur cette base, l'augmentation de la population de notre agglomération est de 5,8%.

Tous les habitants bénéficient du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

1.2 ÉVOLUTION 2010

L'année 2010 n'a pas vu de modification du territoire de l'agglomération.

Suite aux élections municipales de 2008, la Présidente de l'Agglomération et Maire de Pau a mis en place la mutualisation des services des deux collectivités. Le service « gestion des déchets » est situé dans le pôle « service à la population ».

Le découpage des compétences actuellement en vigueur est le suivant :

Filières Compétences	OM résiduelles et déchets assimilés	Emballages Ménagers Recyclables	Verre	Déchets verts et fermentescibles compostables	Encombrants	Déchetteries	Cartons professionnel	Papiers de bureau
Collecte	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA	CDA
Transfert/ transport	SMTD	SMTD	CDA	SMTD	SMTD	CDA	CDA	CDA
Traitement	SMTD	SMTD	CDA	SMTD	SMTD	CDA	SMTD	SMTD

Tableau 2 : Répartition des compétences

En 2010, les évolutions concernent la poursuite de l'étude d'optimisation de la collecte des déchets sur l'ensemble de l'agglomération, et sa mise en œuvre sur le territoire.

1.3 COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES EXERCÉES EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En complément des compétences statutaires présentées ci-dessus, la CDAPP exerce également plusieurs autres missions dont :

- La collecte des papiers de bureaux;
- La collecte des biodéchets (déchets de jardin et déchets fermentescibles de cuisine);
- La gestion de la redevance spéciale mise en place depuis le 1^{er} janvier 2004;
- Une connaissance des coûts, en vue d'une optimisation du service;
- L'optimisation des collectes de déchets
- La communication et sensibilisation du public et des scolaires au tri des déchets et à l'environnement;
- La distribution des bacs et des sacs;
- La prévention en matière de production de déchets.

2 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC

Les déchets pris en charge en 2010 par la CDAPP sont :

2.1.1 Les déchets collectés

2.1.1.1 Les déchets produits par les ménages

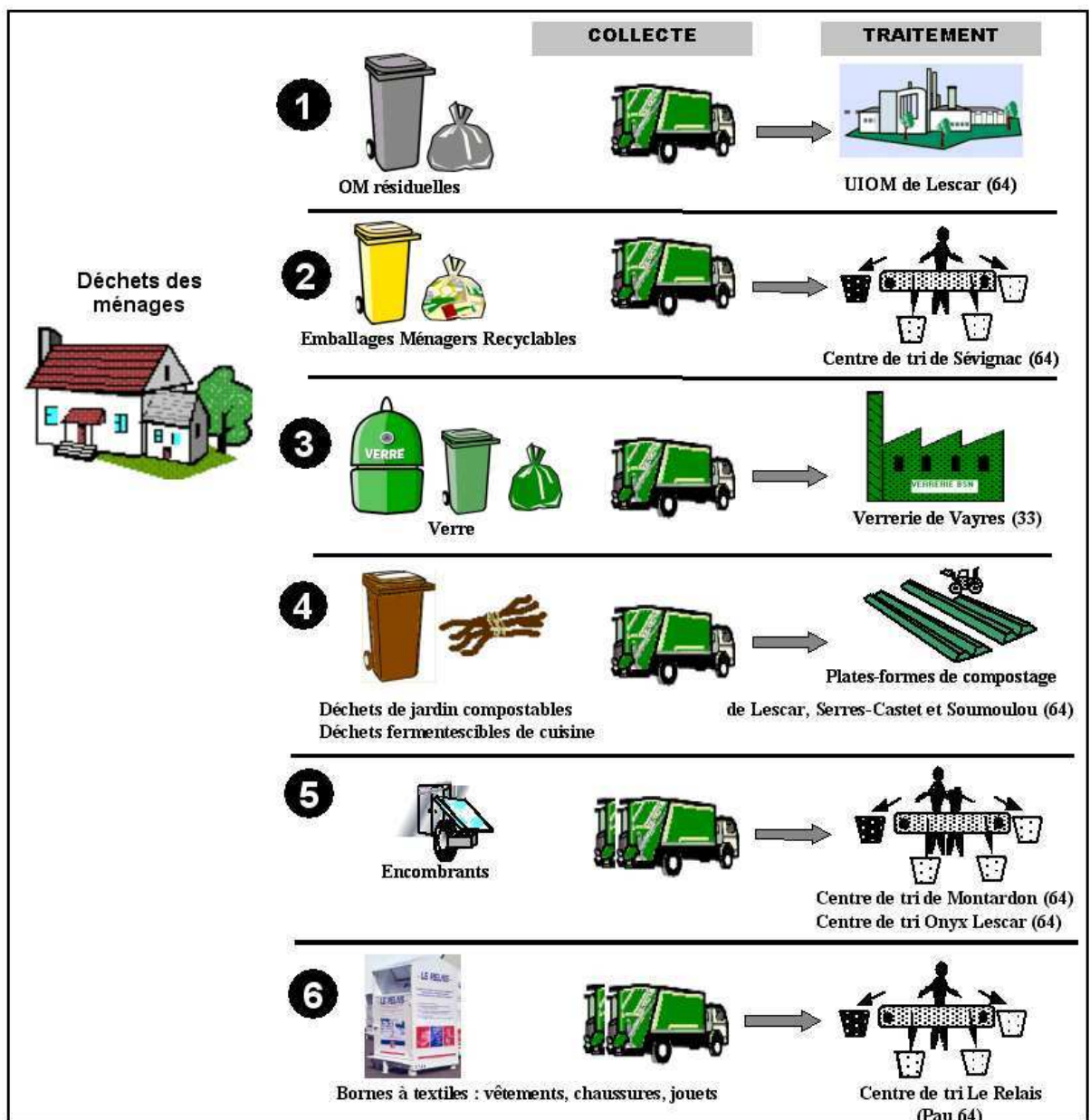


Figure 2 : Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers

fois par semaine. Les coteaux, le centre ville de Pau et les immeubles ne sont pas concernés par cette collecte.

4. **Le verre.** Cette collecte a lieu majoritairement en apport volontaire.

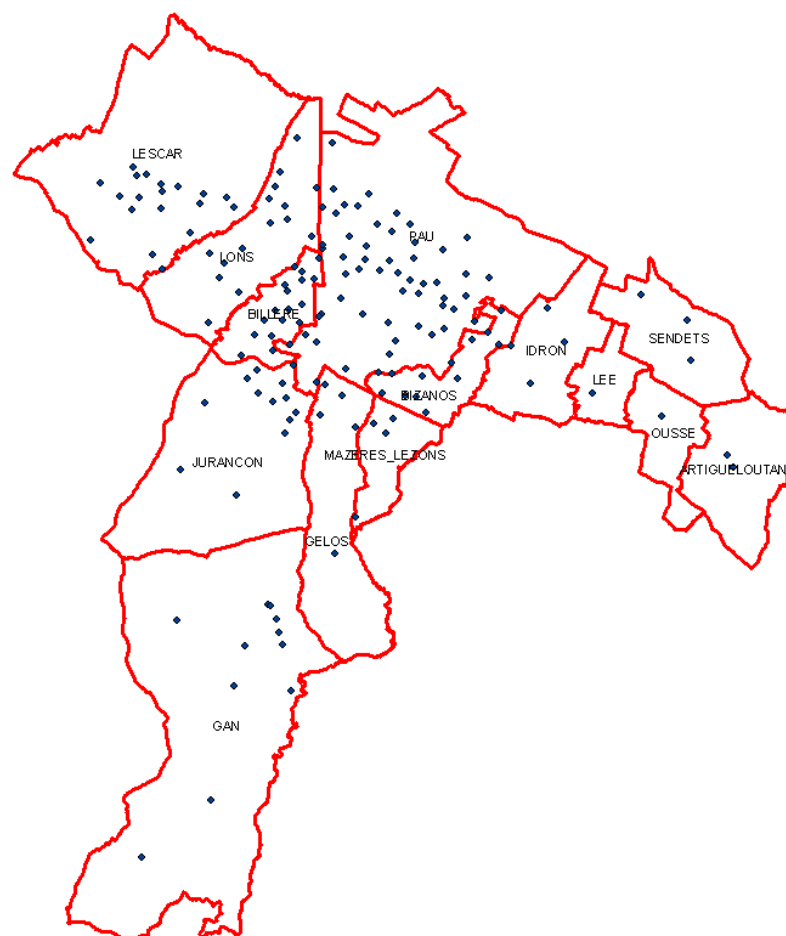


Figure 4 : Les emplacements des bornes à verre pour l'apport volontaire

Cependant, le centre ville de Pau et certains immeubles étaient jusqu'à présent équipés de bacs roulants ou dotés de sacs verts pour une collecte hebdomadaire en porte à porte.

5. **Les encombrants.** Ils sont collectés en porte à porte, après appel au 0820 064 064 pour réservation.

6. **Le textile.** Cette collecte a lieu en apport volontaire, en partenariat avec l'association d'insertion « Le Relais ».

7. L'agglomération met également des **déchetteries** à disposition des particuliers pour l'évacuation de leurs gros déchets.



Figure 5 : Les 5 déchetteries de la CDAPP

2.1.1.2 Les déchets banals produits par les professionnels et assimilés aux ordures ménagères

Ces déchets ne doivent présenter aucune sujétion technique particulière de part leur nature ou leur quantité pour être collectés et éliminés en même temps que les ordures ménagères.

D'une façon globale, ces déchets sont collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. Cependant, trois BOM (bennes à ordures ménagères) collectent des déchets de gros professionnels, exclusivement, et cela 6 jours sur 7.

Par ailleurs, des collectes spécifiques ont été mises en place pour des déchets spécifiques des professionnels, mais pouvant être traités par les mêmes filières que les déchets ménagers recyclables. Il s'agit :

- des cartons : Les cartons des commerces du centre ville de Pau sont collectés une fois par semaine le mercredi soir, depuis mars 2003; et ceux des Zones d'Activités le jeudi matin depuis le début de l'année 2006.
- Les papiers des administrations : Depuis mi-2004, le papier des administrations est collecté en régie entre une fois par mois et une fois par semaine en fonction de leur production.

2.1.2 Organisation de la collecte en 2010

Depuis le 1er janvier 2003, l'organisation de la collecte des ordures ménagères est homogène pour l'ensemble du territoire de l'agglomération. Elle est également centralisée :

le service créé pour assurer la collecte sur l'agglomération est la Direction Opérationnelle de la collecte des Déchets (DOD). L'année 2010 n'a connu que des aménagements mineurs dans son fonctionnement. L'organisation générale de la collecte des ordures ménagères est la suivante :

- La collecte est assurée en régie par la DOD pour les ordures ménagères et la collecte sélective. Elle est organisée en 3 tranches horaires : 5 h - 12 h, 12h30 - 19h30, et 19h30 – 1h30. Depuis le 1er janvier 2011: 5 h - 12 h, 12h30 - 19h30, et 19h – 2h

- La conteneurisation en bac concerne toute l'agglomération pour la collecte des ordures ménagères, hormis le centre-ville de Pau. La fréquence de collecte est fonction du type d'habitat; les limites communales sont totalement abolies. Le territoire de l'agglomération est divisé en 3 secteurs :

⇒ le centre-ville de Pau, collecté 5 fois par semaine,

⇒ une zone d'habitat majoritairement "dense" (vertical), collectée 3 fois par semaine,

⇒ une zone d'habitat majoritairement pavillonnaire, collectée 2 fois par semaine.

- La collecte sélective des emballages ménagers a lieu une fois par semaine, principalement en sacs translucides jaunes.

- La collecte du verre a lieu par l'intermédiaire de points d'apport volontaire. La collecte du verre en porte-à-porte ne concerne que le centre-ville de Pau et certains immeubles.

- La collecte des biodéchets concerne l'ensemble de l'habitat pavillonnaire de l'agglomération. Elle est assurée par un prestataire privé depuis le 1er janvier 2003. L'ensemble du pavillonnaire est doté d'un bac marron de 240 litres pour la collecte des déchets de jardin.

- La collecte des encombrants est assurée sur simple appel téléphonique (au n°Indigo). Elle a lieu principalement le matin avec un camion grappin, cette collecte a été réglementée en 2005.

- Un accueil téléphonique des usagers est assuré 7 heures par jour, 5 jours sur 7, via un n° Indigo (coût d'un appel local), pour des réclamations, des demandes de renseignements, des demandes d'enlèvements d'encombrants ...

- La collecte des papiers de bureau a lieu depuis le milieu de l'année 2004, à raison d'une fois par mois pour chaque établissement.

- La collecte des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, sacs, maroquinerie et jouets) est assurée par l'entreprise d'insertion « Le Relais ». Une centaine de bornes d'apport volontaire sont réparties sur le territoire de la CDAPP. Cette collecte a débuté au second semestre 2008 et a rapidement acquis une bonne notoriété.

- Les établissements d'HLM ont mis en place des conteneurs semi-enterrés, destinés aux ordures ménagères ou aux emballages ménagers ; leur collecte a lieu en régie par un camion spécialisé de la DOD. Ce type de collecte a lieu toutes les semaines au minimum, deux fois par semaine sur certains points. Il concerne les ordures ménagères résiduelles ou les emballages ménagers.

- La CDA a mis en place des conteneurs enterrés OM et verre dans le centre ville de Pau. La collecte a également lieu en régie par un camion spécialisé de la DOD, en même temps que la collecte des conteneurs semi-enterrés des établissements HLM.

En 2009, la Direction Opérationnelle des Déchets s'est lancée dans une étude d'optimisation, dont les principaux leviers pour l'habitat pavillonnaire sont la réduction de fréquence (passage de C2 en C1 pour les OM, et C1 à C0,5 pour le CS) et le passage du sac au bac pour la collecte sélective.

Une zone pilote de 700 foyers sur le quartier Pau Nord a testé ce nouveau dispositif depuis Février 2010. La mise en œuvre sur l'ensemble du territoire aura lieu progressivement en 2011. Voir chapitre « optimisation »

2.1.3 Réglementation

Le règlement de collecte a été approuvé par le conseil communautaire du 28 juin 2006. Il précise les modalités de présentation des déchets par les usagers. En 2009, des changements sont intervenus dans les modalités de collecte des professionnels soumis à Redevance Spéciale.

En 2010, le conseil communautaire a adopté un nouveau règlement de collecte pour la mise en œuvre de l'optimisation.

En ce qui concerne le règlement de collecte d'une façon générale, les BOM et les agents de collecte ne sont pas censés pénétrer dans le domaine privé. L'héritage du passé fait que des habitudes ont été prises et qu'il est parfois difficile de revenir en arrière. De ce fait, un modèle de « convention d'autorisation d'accès et de collecte » a été établi. Elles sont au nombre de 94. De plus, les marches-arrière sont interdites.

2.2 ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

2.2.1 Rappel de l'organisation de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est gérée depuis le 2 janvier 2003 en régie par le service de la CDAPP nommé "Direction Opérationnelle de la collecte des Déchets" (DOD).

Le territoire de l'agglomération est divisé en 3 secteurs :

- le centre-ville de Pau, collecté 5 fois par semaine, correspondant à une population d'environ 18 767 habitants
- une zone d'habitat majoritairement "dense" (vertical), collectée 3 fois par semaine, correspondant à une population de 53 507 habitants
- une zone d'habitat majoritairement pavillonnaire, collectée 2 fois par semaine, correspondant à une population de 86 722 habitants.

Les OMR sont collectées en bac, sauf au centre-ville de Pau où les sacs ont été conservés (les immeubles et les activités commerciales et industrielles de ce secteur qui le peuvent et qui le souhaitent sont néanmoins équipés d'un bac). En 2007, afin d'améliorer la propreté du centre ville de Pau, des points de regroupement ont été mis en place. Certains de ces points sont des conteneurs enterrés, mis en place lors des travaux du secteur piétonnier, d'autres sont des points aériens, constitués de 2 bacs roulants de 660 litres. Ces points de regroupement en centre ville de Pau ne concernent que les ordures ménagères.

De plus, l'étude d'optimisation a décidé la suppression des marche-arrière dans les impasses. Pour cela, il a été demandé aux habitants concernés d'apporter leurs bacs individuels en bout d'impasse (impasse de moins de 100 mètres) ou d'apporter leurs sacs dans des points de regroupement (impasse de plus de 100 mètres).

Dans certains habitats verticaux de la ville de Pau (gérés par les deux plus importants bailleurs locaux), des conteneurs semi-enterrés ont été installés, et sont collectés en régie.

Fin 2010, 167 conteneurs étaient installés pour les OMR : 51 sont la propriété de la Communauté d'agglomération, et 116 propriété des bailleurs.

2.2.2 Quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées

Année	Nombre d'habitants desservis	Tonnage collecté (ordures ménagères)	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution du tonnage collecté
2010	149 678	39 191,1	261,84	-2,56%
2009	150 539	40 195,04	267	- 3,86 %
2008	148 920	41 807,86	280,74	- 0,57 %
2007	147 714	42 049,12	284,66	- 1,87 %
2006	147 012	42 850,94	291,47	- 2,71 %
2005	147 012	44 048,98	299,6	- 1,02 %
2004	146 196	44 259,38	302,69	

Tableau 3 : Tonnages Ordures Ménagères (Ademe III-2-17) en 2010

Le tonnage d'ordures ménagères collecté en porte à porte et remis au SMTD est en diminution constante depuis 2004. **Le ratio est de 261,8 kg d'ordures ménagères/hab/an.**

La diminution du tonnage entre 2009 et 2010 est de 2,56%. La population utilisée pour les ratios a légèrement différente entre 2009 et 2010, en raison du nouveau mode de recensement.

Ainsi, on peut estimer que les tonnages en diminution représentent les efforts des services et de la population pour une prévention de la production de déchets, et pour le tri et la collecte séparative de déchets recyclables. La nouvelle réglementation concernant les professionnels a également sorti des déchets non ménagers des déchets collectés par les services de l'agglomération.

La répartition des tonnages collectés se fait dans le tableau ci-après n°4.

Tournées OM	Tournées			
	2007	2008	2009	2010
Matin Benne OM classique	18358,58	18176,74	17134,41	16051,6
Containers enterrés	1708,26	2308,06	2433,02	2774,48
Après midi	11692,16	11550,06	11074,26	10698,8
Soir	10290,12	9773	9553,36	9666,22
total	42049,12	41807,86	40195,05	39191,1

Tableau 4 : répartition des tonnages d'ordures ménagères en fonction des équipes en 2010

Au total 39 191,1 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en porte-à-porte en 2010, à l'occasion d'environ 6994 tournées de véhicules de collecte (BOM et camionnettes).

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en conteneurs semi-enterrés ou enterrés est de 2 775 tonnes. L'augmentation de 340 tonnes en conteneurs enterrés est liée à l'augmentation continue du nombre de conteneurs mis en place. On note une diminution des tonnages du matin. Celle-ci est due à différents facteurs comme:

- Le passage de certains professionnels à une collecte par des sociétés privées.
- L'opération « faisons Pau neuve » menée par la ville de Pau en centre ville et qui a permis de diminuer les collectes supplémentaires pour le maintien de la propreté.
- L'effort des services et des habitants pour mettre en œuvre le tri sélectif .

Les tournées spécifiques dédiées à des activités professionnelles (déchets ménagers assimilés) correspondent à un tonnage de 3 579 tonnes. Le reste du tonnage contient également des déchets assimilés aux ordures ménagères provenant d'activités industrielles et commerciales, collectés en même temps que les déchets ménagers. Le tonnage estimé sur ces tournées est d'environ 5000 tonnes.

En 2010, il n'y a pas eu de modification de collecte des ordures ménagères pour le public.

2.2.3 Traitement des ordures ménagères résiduelles

Les OMR remises au SMTD à Lescar et collectées par la Communauté d'agglomération PAU-Pyrénées ont deux provenances : la collecte en porte à porte ou l'apport en déchetteries.

Provenance déchets	Tonnages remis au smtd				Evolution %
	2009	% total 2009	2010	% total2010	
OMR en PaP	40195,04	95%	39191,1	94%	-2,50%
Déchetteries	2196	5%	2470,6	6%	12,50%
Total DOD	42391,04	100%	41661,7	100%	-1,50%

Tableau 5 : Provenance des OMR incinérées selon CDAPP en 2010 (Ademe Tableau III-2-11)

La baisse importante du tonnage collecté en porte à porte est compensée par une hausse très importante des « déchets incinérables » en déchetterie. Plus généralement, on constate la progression régulière de ce tonnage depuis 2003 (1250 tonnes à l'époque).

La baisse globale des tonnages incinérés par l'agglomération n'est donc que de 1,5%

Les déchets sont incinérés à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar, gérée par le SMTD.


	Usine de valorisation énergétique de Lescar	
	Maître d'ouvrage	SMTD
	Exploitant	Béarn Environnement /Novergie
	Capacité de l'usine	82 000 t/an
	Tonnage incinéré en 2010	84 840 t
	Part des déchets de la CDA	51,00%
	Nature de la valorisation	Électricité
	Technique utilisée	Four à grilles
	Traitement des fournées	Dépoussiérage, gaz acides, dioxines
	Traitement des résidus	Mâchefers, Métaux, REFIOM

Figure 6 : UIOM de Lescar Tableau 6 : Fiche signalétique de l'UIOM de Lescar

	total pris en charge SMTD
CDA (dont dimanche ville de pau)	39 295,34
Propreté Urbaine des communes de la CDA	1 691,38
CDA déchetteries	2 470,60
Total CDA	43 457,32
CC miey de Béarn	2 429,08
CC Vath Viela	5 411,18
CC Gave et Coteaux	1 383,10
CC Ousse Gabas	2 437,04
Sivom de la vallée Ossau	3 053,40
Siectom Coteaux Béarn Adour	8 708,36
Sictom du Haut Béarn	7 446,21
CC Vallée Aspe	909,63
Commune de Labatmale	
Total Autres EPCI	31 778,00
Refus de tri Adhérents	1 048,24
Total Général tous EPCI	76 283,56
Refus de tri	
UIOM Lacq	597,92
DASRI	1 819,92
Hopitaus, entreprises...	6 139,34
Total Général	84 840,74

Tableau 7 : Provenance, nature et tonnages des déchets remis au SMTD selon SMTD

L'apport global de la CDAPP comprend également près de 1690 tonnes d'ordures ménagères issues de l'activité « propreté urbaine » des communes et dont le traitement est pris en charge par la TEOM. Le tonnage global est de 43 457 tonnes et représente 51,2 % des ordures ménagères traitées par le SMTD.

Ce pourcentage est en baisse par rapport à 2009 (54%), en raison d'une diminution des tonnages CDA (- 3,76%) et d'une augmentation du tonnage général traité par le SMTD (+ 1,84%)

2.3 EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

2.3.1 Organisation de la collecte des emballages ménagers recyclables

La collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) a été mise en place le 7 juin 2000 pour les 12 communes qui constituaient l'agglomération en 2000. Pour les 2 communes qui ont rejoint l'agglomération en 2003, Artigueloutan et Lee, elle a commencé en juillet 2003.

Tous les habitants de l'agglomération sont desservis par une collecte sélective en porte-à-porte, quel que soit leur type d'habitat. Cette collecte est assurée par la DOD (régie). En 2010, il n'y a pas eu de changement majeur, seule, une zone pilote a été mise en place dans le cadre de l'optimisation, avec mise en place de bacs à couvercle jaune et diminution de la fréquence de collecte.

La collecte est majoritairement effectuée en sacs jaunes, pour l'ensemble du secteur pavillonnaire, et pour les immeubles exigus du centre ville de Pau. Depuis 2003, les immeubles sont équipés de bacs jaunes dans lesquels les habitants doivent déposer leurs emballages en vrac. Les zones de coteaux (Gelos, Gan, Jurançon, Mazères-Lezons) ont été dotées de points de regroupement en tête de chemin vicinal, avec des bacs jaunes identiques à ceux de l'habitat vertical.

Certains habitats verticaux de la ville de Pau ont été équipés de conteneurs semi-enterrés, dont un est spécialisé en collecte sélective, et sont collectés en régie (DOD). Fin 2010, 81 conteneurs étaient installés pour la collecte sélective (propriété des bailleurs et CDA confondus).

Les résidents qui doivent porter leurs emballages dans un conteneur enterré ou dans des bacs en points de regroupement, reçoivent un « sac de pré-collecte », adapté au pré-tri dans les immeubles et un rappel des consignes de tri.

La fréquence demeure inchangée : une fois par semaine. Seul le jour de collecte varie en fonction du secteur.

2.3.2 Quantités d'Emballages Ménagers Recyclables collectés

Année	Tonnage	kg/hab/an	évolution Tonnage
2010	7114,68	47,53	-1,23%
2009	7202,35	47,8	1,00%
2008	7134,18	47,9	4,10%
2007	6849,43	46,4	0,80%
2006	6791,22	46,2	0,40%
2005	6755,5	46,2	0,00%

Tableau 8 : Tonnages d'emballages ménagers collectés en 2010

Au total, 7114,68 tonnes d'emballages ménagers, hors verre, ont été collectées en 2010 sur l'agglomération soit un tonnage en légère baisse par rapport à celui de 2009, et qui revient au niveau de 2008.

Le ratio de collecte par habitant est de 47,5 Kg/Hab/an et est également en légère baisse par rapport à 2009. Ces résultats sont globalement satisfaisants en terme de quantité puisque nous dépassons la moyenne nationale, selon Eco-Emballages, de 47,24 Kg par habitant et par an, pour l'habitat urbain. Néanmoins, il faut être vigilant et la communication qui a été mise en place depuis l'automne 2010, et qui durera tout 2011 dans le cadre de l'optimisation, sera un moyen de rappeler les consignes de tri.

2.3.3 Traitement des Emballages Ménagers Recyclables



Figure 7 : Chaîne de tri

Centre de tri de Sévignacq	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité du centre	15 000 t/an
Tonnages traités en 2010	15 581 tonnes
Part des EMR provenant de la CDA	42,85 %
Caractéristiques techniques	1 mini-chaîne circulaire / tri positif 1 chaîne linéaire / tri négatif

Tableau 9 : Fiche signalétique du centre de tri des emballages de Sévignacq

Les emballages ménagers collectés sur l'agglomération sont déposés dans un premier temps au quai de transfert de Lescar, site de Cap Ecologia, géré par le SMTD. Ce quai de transfert est opérationnel depuis le 1^{er} février 2008. Les emballages sont alors transférés régulièrement au centre de tri de Sévignacq.

Les refus de tri ont été envoyés en 2010 à l'usine d'incinération de Lescar, site du SMTD.

2.3.4 Qualité des emballages ménagers collectés

Le tableau suivant indique par matériau les tonnages effectivement recyclés et expédiés dans les filières d'Eco-Emballages par le centre de tri en 2010. Pour connaître les tonnages triés par les habitants au cours de l'année 2010, il faut tenir compte des stocks en début et fin d'année.

habitants desservis =>		Population : 149 678							
Matériau à recycler	Repreneur (nom, adresse)	Stock fin 2009	Tonnages année 2010				2010	2009	
			Tonnage entrant	Tonnages expédiés	stock fin 2010	Tonnages triés	ratio Kg/hab/an	Tonnages triés	ratio Kg/hab/an
Journaux Magazines	Redmat, coved, recuprat	40,44		2418,98	48,99	2 427,520	16,22	2 238,315	15,05
Cartons (part ménagère)	Smurfit Kappa	19,67		1043,88	38,61	1062,82	7,10	1068,69	7,19
Briques ELA	Revipac	3,42		67,351	6,44	70,37	0,47	63,44	0,43
Acier	ARCELOR	-3,530		162,502	2,083	168,115	1,12	132,584	0,89
Aluminium	AFFIMET	3,347		11,276	0,623	8,552	0,06	8,993	0,06
PET transparent	VALORPLAS T	4,010		187,220	6,186	189,396	1,27	167,131	1,12
PET couleur	VALORPLAS T	3,044		54,529	9,541	61,026	0,41	40,659	0,27
PEHD	VALORPLAS T	5,679		153,738	2,339	150,398	1,00	119,605	0,80
Gros de magasin	Redmat, coved, recuprat	-5,946		1312,557	28,113	1346,616	9,00	1363,552	9,17
Sacs jaunes	SOCOPLAST	17,330		51,120	5,219	39,009	0,26	32,593	0,22
Refus de tri	CET Precilhon, UI OM	31,580		1230,395	1,779	1200,594	8,02	1166,820	7,85
	TOTAL Emballages	119,05	6676,3	6693,55	149,92	6724,42	44,93	6402,38	43,06
Acier issu des mâchefers	ARCELOR						0,00		
Verre	BSN Glasspack						0,00		
	TOTAL GENERAL			6 694	150	6 724,42	44,93	6 402,38	42,99

Tableau 10 : Activité du centre de tri (Ademe III-3-13)

Les résultats de l'année 2010 sont stables par rapport à ceux de l'année 2009. les tonnages « plastique » sont en légère progression.

Cependant, la quantité des refus de tri augmente encore en valeur et en ratio à l'habitant. Le pourcentage de refus de tri est de 17,85% en sortie de centre de tri. Cela englobe les pertes de matière en cours de tri.

L'intérêt de la collecte sélective et du tri se trouve dans les résultats en terme de recyclage ou d'environnement, présentés dans les tableaux ci après.

2.3.4.1 Intérêt des matières secondaires pour économiser des ressources

L'impact environnemental de la collecte sélective

> 400,8 tonnes de **plastique** triée et recyclée



=

229 390 kilos de **pétrole** brut économisés



> 4907,3 tonnes de **papier-carton** triée et recyclée



=

6 940,3 tonnes de **bois** épargnées



> 8,5 tonnes d'**aluminium** triée et recyclée



=

10 années de consommation d'**électricité** d'environ 3 personnes économisée



> 3 731 tonnes de **verre** triée et recyclée



=

2 451,2 tonnes de **sables** épargnés



> 168,1 tonnes d'**acier** triée et recyclée



=

322,2 tonnes de **minerai de fer** épargnée



Figure 10: Économie de ressources grâce au recyclage

2.3.4.2 Les débouchés des matières secondaires

Les résultats en termes de recyclage

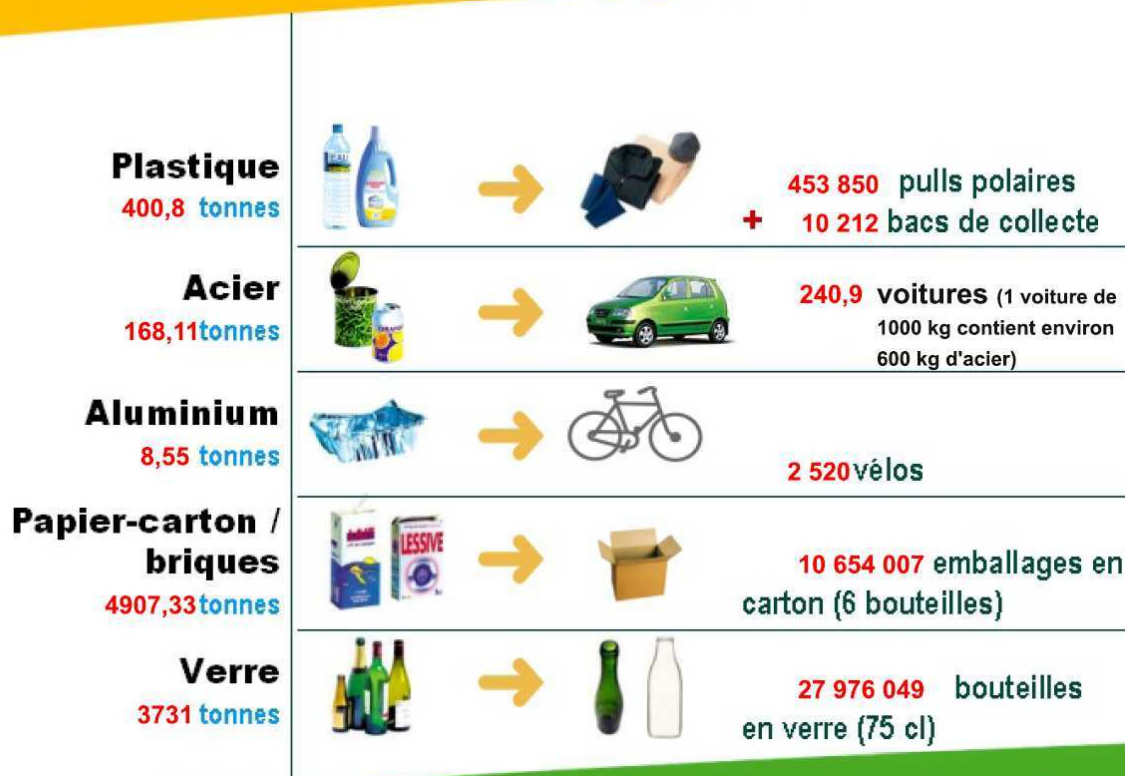


Figure 11 : Débouchés des matières secondaires

2.3.5 Caractérisations

Depuis septembre 2005, les caractérisations sur produit entrant demandées par Eco-emballages dans le cadre du barème D sont en place. Le programme de prélèvement est préétabli en fonction des tonnages collectés et des types d'habitat. Le taux de refus est de 16,58%. Ce taux de refus est en augmentation par rapport à 2009.

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de caractérisations	18	18	18	18	18
Taux de refus	13,22%	13,62%	13,19%	14,44%	16,58%

Tableau 11 : Caractérisations et taux de refus sur 5 ans

La caractérisation par type d'habitation permet d'avoir un taux de refus plus précis pour chacun des types.

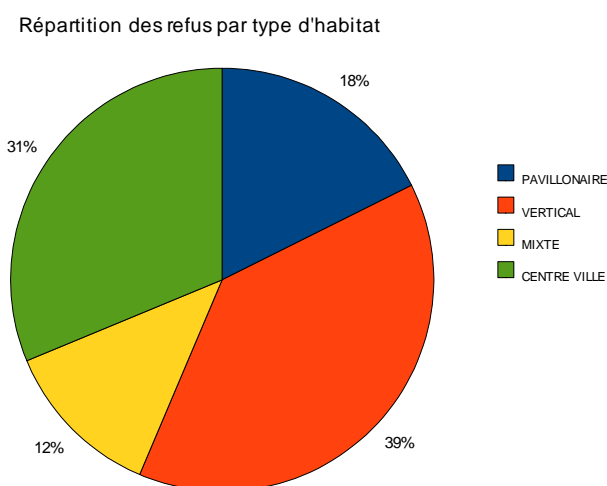


Figure 12 : Tonnage et taux de refus par type d'habitat

Le taux de refus le plus élevé se trouve dans l'habitat collectif (également appelé vertical), et le centre ville de Pau.

Les échantillonnages montrent cependant une grande diversité entre les prélèvements, tant sur les refus de tri que sur les matériaux.

Les caractérisations des collectes sélectives (tableau 11) montrent que les refus de tri sont de 16,58% des tonnages collectés. Ce taux, en augmentation par rapport à 2009, résulte du très mauvais résultat de la caractérisation effectuée sur la collecte sélective des conteneurs enterrés. Celle-ci présente 94% de refus. Cette caractérisation, effectuée début novembre en fonction du résultat des tirages au sort de la programmation, souffre certainement de la période de grève qui a eu lieu fin octobre 2010. Nous savons que les résultats de la collecte sélective sont moins bons dans les conteneurs enterrés que dans les sacs translucides, mais généralement, le refus ne correspond pas à plus de la moitié du tonnage. Par ailleurs, les bailleurs sociaux ont fait un gros effort financier, en remplaçant des trappes très ouvertes, par des trappes operculées, permettant uniquement le passage des emballages. Début 2011, une autre caractérisation a été réalisée sur cette collecte sélective des emballages ménagers, et ramène le taux de refus à moins de 10 % (7% environ) pour les conteneurs enterrés.

Il sera important de renforcer de nouveau la communication dans les zones de fort taux de refus.

Date et heure	Provenance	Date	Poids	p e t c	p e t f	p e h d	e l a	a c i e r	a l u	cartons plats	j m r	g m	s j a u	r e f u s
1	centre ville 1 et 4	21/01/2010	59,25	1,42%	0,35%	1,06%	0,81%	0,83%	0,14%	28,98%	40,88%	4,08%	0,10%	21,35%
2	Pau Verdun	27/01/2010	44,65	1,34%	0,22%	0,36%	1,03%	1,03%	0,16%	38,23%	39,71%	12,27%		5,64%
3	Pau Berlioz Péboué	05/02/2010	51,79	2,00%	0,88%	3,08%	1,25%	1,31%	0,13%	13,25%	61,61%	7,67%	0,38%	8,42%
4	Pau Fouchet	03/03/2010	62,76	1,39%	0,18%	0,94%	0,97%	1,13%	0,49%	26,18%	38,86%	14,18%	0,11%	15,57%
5	Lescar Est	08/04/2010	57,81	5,00%	1,97%	2,72%	1,61%	2,13%	0,07%	17,56%	44,65%	10,64%	0,93%	12,73%
6	Idron	14/04/2010	46,67	3,11%	1,65%	3,39%	1,71%	3,77%	0,43%	15,06%	54,72%	9,36%	0,99%	5,81%
7	Pau Indusnord	05/05/2010	56,72	2,42%	0,63%	2,64%	0,76%	5,99%	0,12%	10,21%	30,04%	24,15%	0,90%	22,13%
8	Bizanos sud	02/06/2010	47,19	2,86%	0,95%	1,25%	0,81%	1,91%	0,25%	14,71%	49,86%	10,83%	0,42%	16,15%
9	pt camion CS matin	02/07/2010	65,91	2,50%	0,36%	1,46%	1,99%	4,28%	0,56%	9,19%	52,09%	10,92%	0,53%	16,11%
10	Jurançon ville	05/08/2010	43,44	5,27%	1,10%	3,82%	2,14%	4,28%	0,74%	30,27%	33,03%	9,71%	0,81%	8,82%
11	Lons supplémentaire	02/09/2010	45,3	3,53%	1,30%	1,55%	2,01%	6,64%	0,22%	20,31%	59,45%	0,66%	0,66%	3,66%
12	Pau allées	15/09/2010	65,48	3,65%	0,92%	2,63%	0,90%	1,16%	0,87%	4,17%	48,17%	10,78%	0,69%	26,07%
13	Pau Hippodrome	22/09/2010	68,36	2,76%	1,43%	4,93%	1,51%	1,76%	0,59%	11,19%	57,97%	12,04%		5,82%
14	St Julien Saragosse	08/10/2010	51,07	2,10%	0,78%	2,17%	2,17%	2,82%	0,74%	15,23%	49,44%	18,76%	0,29%	5,48%
15	semi-enterré	03/11/2010	58,93							5,79%				94,21%
16	Billère Nord	10/11/2010	53,34	3,13%	1,74%	2,92%	1,33%	1,76%	0,67%	13,65%	51,72%	15,00%	0,81%	7,26%
17	Pau Fac Hôpital	19/11/2010	54,74	3,19%	0,77%	2,07%	1,41%	1,58%	0,55%	17,73%	49,37%	12,67%	0,39%	10,26%
18	Lons indus	26/11/2010	58,08	2,00%	0,60%	1,52%	0,72%	0,95%	0,28%	38,84%	30,99%	10,71%	0,48%	12,91%

Tableau 12 : caractérisations par produits des échantillons de collecte sélective en 2010

moyenne des caractérisations: 16,58%

Type d'habitat	Taux de refus 2010
PAVILLONAIRE	12,05%
VERTICAL	26,47%
MIXTE	8,46%
CENTRE VILLE	21,35%

Tableau 13 : caractérisations par type d'habitat des échantillons de collecte sélective en 2010

2.3.6 Modifications intervenues dans la collecte des emballages ménagers

2.3.6.1 Modifications de la collecte

En 2010, il n'y a pas eu de modifications majeures de la collecte des emballages ménagers.

Cependant deux points ont été rajoutés:

- Les offices d'HLM ont mis des trappes operculées aux conteneurs enterrés de la collecte sélective.
- Une « zone pilote » de la nouvelle organisation liée à l'optimisation a permis de tester la mise en place de bacs roulants pour la collecte sélective dans les pavillons. Ce dossier sera traité dans le chapitre « optimisation »

2.3.6.2 Contrat Eco-emballages

La Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées est sous contrat Eco-Emballages, dit barème D. La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a choisi de garder la garantie de reprise des matériaux. De ce fait, les repreneurs et les tarifs de reprise sont désignés par Eco-Emballages pour les différents matériaux.

Ce barème propose un soutien à la tonne triée, ainsi qu'un soutien au personnel. Le contrat barème D arrive à échéance fin 2010, il sera remplacé par le barème E.

Ce barème propose aussi une aide à la mise en place d'une « optimisation », c'est à dire d'une étude concernant les coûts de collecte par flux et type de collecte, étude devant être suivie de propositions pour améliorer le service et diminuer les coûts.

En 2010, l'étude d'optimisation démarrée en 2009 a été poursuivie, avec le bureau d'études retenu : le groupement Antea/Parmenion/Ecobox.

L'optimisation fait l'objet d'un chapitre présenté en fin de rapport.

2.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE DU VERRE

Deux systèmes de collecte du verre coexistent :

La collecte en porte-à-porte :

La collecte du verre en porte-à-porte est réalisée en régie. Elle est limitée :

- au centre-ville de Pau, d'une part, où la collecte en sacs a été maintenue (environ 17 600 habitants).
- à la zone d'habitat vertical dotée de bacs operculés verts (environ 27 562 habitants).

Dans ces deux cas, la collecte est hebdomadaire.

Cette collecte concerne environ 45 162 habitants pour quatre collectes hebdomadaires.

La suppression de la collecte du verre en porte à porte fait partie d'un des axes de l'optimisation de la collecte. En 2010 (et déjà fin 2009), le service n'a plus distribué de sacs verts aux particuliers. L'augmentation du parc de bornes à verre pour l'apport volontaire est en augmentation. Cette collecte sera supprimée en 2011.

La collecte en apport volontaire :

Sur tout le reste de l'agglomération, la collecte du verre se fait par apport volontaire. Les bornes à verre sont collectées par un prestataire : l'entreprise SLR Recyclage. En 2010, ce nombre de bornes est de 248, réparties sur tout le territoire. Cependant, des modifications, au cas par cas des implantations de bornes à verre, ont été entreprises, espérant ainsi améliorer le taux de captage du verre. Les modifications d'emplacement sont parfois minimes, mais ont pu avoir lieu dans le but d'améliorer la sécurité des usagers lors du dépôt.

Cette collecte concerne environ 105 130 habitants, principalement une population habitant dans les zones pavillonnaires.

Le ratio est donc d'une borne pour 424 habitants.

Le matériel utilisé est en PEHD recyclé, vert foncé, et il est insonorisé. L'équipement de ces "points verre" avec un totem de signalisation et une corbeille s'est continué en 2010.

Ce mobilier urbain est nettoyé et réparé trimestriellement par l'association d'insertion "Béarn Solidarité".

De plus, fin 2010, 10 conteneurs enterrés pour le verre étaient implantés sur le territoire (propriété des bailleurs et de la CDAPP confondus).

2.4.1 Quantités de Verre collectées

Collecteur	Mode collecte	2008	2009	2010	Part en %	Ratio kg/hab/an	Evolution %	Habitants
Régie cdapp	Porte à porte	1167	1153	1001	27	21,4	-11,42%	46767
SLR recy	Bornes apport volontaire	2406	2406	2694	73	26,18	+12,84%	102911
	extra(manif)	17	7	18				
total		3590	3566	3713	100	24,81	+5,18%	149678

Tableau 14 : Tonnages de verre ménager collectés en 2010

Les quantités de verre collectées en 2010 sont en hausse par rapport à 2009.

Au bilan, 3 713 tonnes de verre ont été collectées sur la Communauté d'Agglomération en 2010, dont 73 % en apport volontaire, et 27% en porte-à-porte. On remarque donc, que l'apport volontaire est en forte progression. Cela consolide les résultats de l'étude, les nouveaux emplacements des bornes à verre. La suppression progressive de la collecte en porte à porte ne devrait pas entraîner de diminution de tonnages, sauf peut être le verre des professionnels.

Sur le plan national, le gisement du verre est en baisse, dû au fait que les entreprises privilégient le plastique au dépend du verre pour leurs emballages. Néanmoins, nous avons amélioré le captage du verre, en multipliant les bornes d'apport volontaire et en renforçant notre communication.

Nos performances sont cependant supérieures à celles des collectivités urbaines identiques, qui sont de 17,8 kg/hab/an en moyenne. Cependant, en milieu semi-urbain, les tonnages atteignent 29,3 kg/hab/an.

Une étude a été réalisée pendant 4 mois en 2010, par un stagiaire de l'UPPA. Cette étude reprend les taux de remplissage de chaque borne et se déroule en fonction d'une trame de travail réalisée par Eco-Emballages. Elle montre commune par communes l'intérêt de renforcer le nombre de bornes afin d'améliorer les tonnages collectés. Elle propose également des emplacements supplémentaires et un travail avec les services techniques des communes est en cours afin de mettre en place ces bornes supplémentaires.

2.4.2 Traitement du verre

Le verre collecté en porte-à-porte par la DOD est déversé à LESCAR, sur la plate-forme de transfert du SMTD dont l'aménagement a été terminé en février 2008. Le transport est assuré par la Société Landaise de Recyclage (SLR) vers l'usine verrière de Vayres (33), dans le cadre du contrat passé avec Eco-emballages. Sur cette plate-forme, le verre de deux collectivités sont mélangés: la communauté d'agglomération Pau Pyrénées et la communauté de communes du Miey de Béarn.

Les bornes à verre sont collectées par l'entreprise SLR et le verre est directement acheminé vers l'usine de Vayres. Le verre est d'abord trié, pour éliminer le maximum d'impuretés (céramiques, métal, etc..) avant d'être réintégré dans le process de fabrication. Il est recyclable à l'infini, mais le verre teinté ne peut pas être utilisé pour la fabrication de verre incolore.

En 2010, 3 713 tonnes de verre, en provenance de la CDAPP ont été recyclées aux usines BSN de Vayres et Béziers.

2.5 COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODECHETS

2.5.1 Organisation de la collecte des biodéchets

La collecte sélective des biodéchets est assurée sur la quasi-totalité du territoire de l'agglomération. Seules quelques zones ne sont pas desservies : il s'agit du centre ville de Pau et des zones à habitat dispersé comme les coteaux.

Cette collecte en porte-à-porte concerne les déchets de jardin et les déchets fermentescibles de la cuisine, dit biodéchets. Elle est confiée à une entreprise privée. La fréquence est d'une fois par semaine.

Les quatre déchetteries, ainsi que la nouvelle recyclerie, accueillent également les déchets verts compostables.

16 897 tonnes de déchets verts ont donc été collectées et compostées en 2010 (dont 10 387 t collectées en porte-à-porte et 5 698 t en déchetteries, et 812 t collectées par les encombrants).

2.5.2 Modifications de la collecte des déchets de jardin compostables

Depuis 2005, la collecte des biodéchets se borne aux bacs marron (240 litres) et aux fagots de faible taille. Tous les autres contenants ne sont pas collectés. Les usagers ont reçu un « bioseau », leur permettant de transférer les déchets fermentescibles de la cuisine au bac marron. Depuis 2009, 26 fleuristes ont été intégrés à la collecte des biodéchets des particuliers.

Les biodéchets sont collectés par une entreprise privée, et le marché a été renouvelé au premier janvier 2011. L'entreprise COVED est attributaire du marché, pour une durée de 3 ans fermes, renouvelables par durée de 1 an, sans excéder 5 ans au total.

Depuis 2008, en raison de l'engorgement de la plate-forme de Lescar, il est demandé au prestataire de répartir les apports des déchets de jardin entre trois plate-formes du SMTD (Lescar, Serres-Castets et Soumoulou). La répartition des tonnages collectés en porte à porte entre les trois plates-formes est la suivante :

	2009	2010
Plate forme compostage	tonnes apportées	tonnes apportées
Serres castet	2920	2774
Soumoulou	2740	3310
Lescar	11784	10813
Total	17444	16897

Tableau 15 : Tonnes apportées aux 3 plates-formes de compostage

Après une augmentation constante depuis le début de la mise en place du service, puis une stagnation en 2009, nous enregistrons la première baisse du tonnage total apporté dans les plate formes de compostage.

2.5.3 Quantités de Déchets de Jardin Compostables collectées

Provenance	2008		2009		2010		Nbre Habitants	ratios kg/hab	Evolution 2009/2010	compostage	
	Tonne	Part en %	Tonne	Part en %	Tonne	Part en %				plate forme	tonnage payé cda 2010
Porte à P	11245	64,40%	10720	61,40%	10387	61,48%	60000	173	-3,10%	lescar	14658
Déchetterie	5525	31,64%	5925	34,00%	5698	33,72%	149678	38,07	-3,83%	soumoulou	3390
Encombrants	692	3,96%	799	4,60%	812	4,80%	149678	5,42	+1,62%	serres castet	3174
Total	17462		17444		16897	100,00%	149678	112,89	-3,13%	total	21222

Tableau 16 : Tonnages de Déchets de Jardin Compostables en 2010

Pour la première année, le tonnage global des déchets compostables est en baisse.

Les tonnages en provenance des déchetteries et ceux du porte à porte sont en reculent. Par contre, le tonnage des déchets verts compostables collectés en grande quantité augmente. Ce tonnage était déjà en augmentation en 2009.

Le système actuel permet aux professionnels de venir gratuitement, un passage par semaine à la plate forme de Lescar. De plus, les déchets verts des collectivités sont également acceptés gratuitement. Cela signifie que le traitement des tonnages « gratuits » pour l'apporteur sont facturés à la communauté d'agglomération.

Ainsi, le traitement de près de 4300 tonnes de déchets de jardin, issues d'activité professionnelle est financé par la TEOM, c'est à dire les ménages.

2.5.4 Les composteurs

La collecte de déchets fermentescibles permet de détourner de l'incinération une partie des déchets de la cuisine. Dans le cadre de la réduction des déchets, des composteurs individuels sont également fournis aux usagers.

composteurs				
	31/12/08	31/12/09	31/12/10	Évolution 2009/2010
nbre composteurs	2637	2888	3233	+ 11,94%

Tableau 17 : Composteurs

Aujourd'hui, environ 12% des 27 000 foyers concernés par l'opération a retiré un composteur. On note une augmentation du nombre de composteurs distribués aux ménages d'environ 12%.

2.5.5 Compostage des déchets verts



Figure 8 : Plate-forme de compostage de Lescar

Plate-forme de compostage de LESCAR	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité de la plate-forme	15000 t/an depuis le 29/10/2009
Tonnages traités en 2010	16 028 T
Part des déchets de jardin compostables provenant de la CDA	91,45%
Caractéristiques techniques	Compostage en andain à l'air libre

Tableau 18 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Lescar

Plate-forme de compostage de SERRES-CASTET	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité de la plate-forme	7 000 t/an
Tonnages traités en 2010	5 700 T
Part des déchets de jardin compostables provenant de la CDA	55,68%
Caractéristiques techniques	Compostage en andain à l'air libre

Tableau 19 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Serres-Castet

Plate-forme de compostage de SOUMOULOU	
Maître d'ouvrage	SMTD
Capacité de la plate-forme	11 000 t/an
Tonnages traités en 2010	8 618 T
Part des déchets de jardin compostables provenant de la CDA	39,34%
Caractéristiques techniques	Compostage en andain à l'air libre

Tableau 20 : Fiche Signalétique de la plate-forme de compostage de Soumoulou

2.6 COLLECTE EN PORTE-A-PORTE DES ENCOMBRANTS ET GROS DECHETS VERTS

2.6.1 Organisation de la collecte des encombrants et des gros déchets de jardin

Pour la collecte des encombrants et des gros déchets de jardin, la Direction Opérationnelle de la collecte des Déchets (DOD) dispose de 3 camions grappin, dont un a la particularité d'être de type « forestier ».

C'est un service assuré sur tout le territoire de l'agglomération, qui demande depuis le 2 janvier 2003 une "inscription" préalable de l'utilisateur par appel au n° Indigo 0820 064 064. Ces enlèvements sont limités à un par mois, par foyer et à 2 m³ par enlèvement.

Lors de l'appel, il est fixé une date d'enlèvement, l'utilisateur étant invité à sortir les objets la veille au soir.

Cette collecte est théoriquement limitée aux objets intransportables, les quatre déchetteries et la nouvelle recyclerie, offrant aux habitants de l'agglomération la possibilité de se débarrasser des objets transportables.

Les bailleurs sociaux font procéder à l'enlèvement de leurs encombrants par l'entreprise d'insertion « Béarn Solidarité ». Les produits collectés sont envoyés dans le même exutoire que ceux collectés par la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, et leur traitement est pris en charge par la CDA quelle que soit la provenance.

2.6.2 Quantités d'encombrants, de gros déchets verts

	2008	2009	2010	Part en %
Encombrants grappin DOD	516,07	512,98	484,38	66,00%
Encombrants Paloise HLM	138,37	105,91	99,54	13,60%
Encombrants Béarnaise Habitat	166,91	119,12	149,6	20,40%
Total Encombrants	821,35	738,01	733,52	100,00%
Végétaux bois et tronc Paprec	44,8	71,27	51,64	6,05%
Végétaux exceptionnels mairies	0	0	0	
Végétaux compostés	691,72	798,66	791,24	92,75%
Autre	0	0	10,22	1,20%
Total Végétaux	736,52	869,93	853,1	100,00%
Total Encombrants	821,35	738,01	733,52	46,25%
Total Végétaux	736,52	869,93	853,1	53,75%
Total	1557,87	1607,94	1586,62	100,00%

Tableau 21 : tonnage d'encombrants 2010

En 2010, la DOD a collecté sur demande des habitants de l'agglomération 484 tonnes d'encombrants et 853 tonnes de gros déchets verts. Ce sont donc **1337** tonnes d'encombrants collectés en porte-à-porte pour l'année 2010, par la DOD.

Ces tonnages sont cependant très fluctuants sur l'année, en particulier les tonnages de gros déchets de jardins, qui peuvent passer de 50 tonnes par mois, à 120 tonnes par mois. Les variations de tonnages pour les « monstres » présentent des pics en janvier et en avril, et une baisse en août.

De plus, la DOD assure la charge financière du traitement des encombrants des immeubles des bailleurs sociaux (Béarnaise Habitat et Office HLM). Ceux-ci collectent et transportent eux-même les encombrants de leurs locataires au centre de traitement (entreprise privée). En 2010, 250 tonnes d'encombrants (Monstres) ont été collectées dans le cadre de cette convention.

Le total des encombrants enlevés sur l'agglomération et traités par la CDA est de 1 586 tonnes. Ces tonnages d'encombrants (monstres et gros déchets de jardin) sont stables depuis 2 ans.

Tout compris, nous arrivons à environ 10,6 kg d'encombrants collectés par habitant et par an. Ce chiffre est en très légère augmentation depuis 2009.

2.6.3 Traitement des encombrants collectés

2.6.3.1 Encombrants et gros déchets verts

Les tonnages collectés ont été orientés en 2010 vers le centre de tri Veolia (Lons) pour les encombrants DIB et vers le centre de tri Paprec (Montardon) pour les gros déchets végétaux. Les fractions valorisables sont traitées dans les filières correspondantes et le résidu non valorisable est envoyé au CET de Précilhon.

2.6.3.2 Appareils électroménagers

Depuis le 1^{er} avril 2007 une convention avec ERP, un des trois éco-organismes agréés pour la filière DEEE (Déchets des Equipements Electriques et Electroniques) est effective. Les déchets sont donc rassemblés en déchetterie, puis collectés par le repreneur de l'éco-organisme, et valorisés dans des filières agréées.

Depuis la mise en place de cette filière, la communauté d'agglomération Pau Pyrénées ne supporte plus la charge financière du traitement des DEEE. Les tonnages sont cependant inférieurs à ceux attendus en raison de vandalisme.

De même, dans le cadre des DEEE, la Communauté d'Agglomération PAU-Pyrénées a une convention avec Recylum, éco-organisme dédié aux lampes. Les lampes sont en effet, considérées comme des DEEE particuliers. La convention est appliquée dans les mêmes conditions que pour les DEEE classiques depuis le 1^{er} avril 2007.

2.7 LES DECHETTERIES

Produits acceptés	Tri/Conditionnement	Type de traitement	Lieux
Papiers	Veolia (64)	Tri / Recyclage matière	Divers papetiers
Cartons	Paprec (64)	Tri / Recyclage matière	Corenso / Smurfit
Ferrailles	Decons (64)	Tri / Recyclage matière	Aciérie ADA (Espagne)
Flaconnages Plastiques	Séviacq (64)	Tri / Recyclage matière	Usines du groupe Valorplast (France)
Verre	SLR (40) / IPAQ (33)	Tri / Recyclage matière	BSN (33)
Huiles de vidange	Dargelos (40)	Recyclage matière Valorisation énergétique	SRRHU (France)
Déchets verts	/	Valorisation biologique	Plate-Forme de compostage Lescar (64)
Bois	Paprec (64)	Tri / Valorisation biologique ou matière	Seosse (40)
Incinérables	/	Valorisation énergétique	UIOM Lescar (64)
Pneus	Sita (64)	Valorisation énergétique	Cimenteries
Gravats	Paprec	Remblaiement	(64)
Monstres	Veolia (64)	Enfouissement	
Piles	Corepile SCRELEC (92)	Tri / Recyclage matière	SCRELEC (France)
Batteries	Tri Action	Tri / Recyclage matière	Boucou (64)

Tableau 22 : Traitement et destination des déchets collectés en déchetteries

Quatre déchetteries et une déchetterie – recyclerie (en partenariat avec Emmaüs) sont à la disposition des habitants de l'agglomération. Les caractéristiques des déchetteries sont les suivantes :

Liste déchetteries	Exploitant	Armoire à déchets dangereux	Collecte spécifique DEEE	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture au public	Accès professionnels
Déchetterie Bizanos	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 9h à 18h Dimanche de 9h à 12h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m ³ /sem)
Déchetterie Jurançon	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 9h à 18h Dimanche de 9h à 12h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m ³ /sem)
Déchetterie Lescar	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 9h à 18h Dimanche de 9h à 12h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m ³ /sem)
Déchetterie Pau	COVED	Oui	Oui	7/7	Lundi au samedi de 9h à 18h Dimanche de 9h à 12h	Accès gratuit pour les déchets recyclables uniquement (< 5 m ³ /sem)
Déchetterie Emmaüs Lescar	Emmaüs	OUI	NON	7/7	Lundi au samedi de 8h30 à 19h Dimanche de 9h à 18h	OUI

Tableau 23 : Caractéristiques des déchetteries

Les déchetteries de Pau, Lescar, Jurançon et Bizanos sont labellisées Qualiplus depuis 2007.

Les déchets collectés sont dirigés préférentiellement vers des filières de valorisation, matière, biologique ou énergétique afin de ne mettre en décharge que les produits qui ne peuvent être traités différemment dans des conditions techniques et économiques acceptables.

En 2009, la télésurveillance a été mise en place sur les quatre déchetteries de l'agglomération, avec le prestataire GIP-Adour sécurité. Cela a permis de réduire les actes de vandalisme et de vols sur les déchetteries.

De plus, des réunions de médiation entre les gens du voyage et les gardiens de l'entreprise exploitant les déchetteries ont eu lieu régulièrement depuis 2009, et ce sont poursuivis en 2010.

L'ensemble des deux systèmes a permis une baisse notable des dégradations de nos bâtiments.

2.7.1 Cas particulier de Pau et de la déchetterie recyclerie d'Emmaüs Lescar

2.7.1.1 La déchetterie de Pau

La déchetterie de Pau a été vandalisée et incendiée fin 2007. En 2008 et 2009, un marché de maîtrise d'œuvre, puis des marchés de travaux, ont permis la reconstruction d'un bâtiment d'accueil pour les gardiens, et d'un local de stockage (DEEE, abris de l'armoire DMS, huiles)

Le fonctionnement de cette déchetterie a été perturbé toute l'année 2009, et une partie de 2010. Les nouveaux bâtiments ont été inaugurés en décembre 2010.

L'ensemble de l'opération a coûté:
- pour la maîtrise d'œuvre: 33 839,74 euros TTC
- pour les travaux: 378 976,28 euros TTC

2.7.1.2 La recyclerie Emmaüs Lescar.

La déchetterie recyclerie d'Emmaüs Lescar a ouvert ses portes en août 2008. Des conventions entre l'association Emmaüs, la communauté de Communes Miey de Béarn, la communauté d'agglomération Pau Pyrénées gèrent le fonctionnement de cette recyclerie.

Le personnel est uniquement composé de personnes de l'association Emmaüs.

L'investissement de départ a été réalisé :

- par Emmaüs, pour les quais de la recyclerie
- par la communauté d'agglomération Pau Pyrénées, pour le mobilier (bennes, borne d'apport volontaire..)

Le fonctionnement est pris en charge par les 2 collectivités, chacune en fonction du poids relatif de sa population, en ce qui concerne le traitement des déchets non recyclés ou non réemployés par Emmaüs.

La création de cette déchetterie-recyclerie permet de mieux desservir la partie Nord Ouest de l'agglomération. De plus, cela permet d'inciter les usagers à plus de réemploi. Le site Emmaüs de Lescar présente en effet l'intérêt d'avoir au même endroit:

- Le site de dépose

- Le site de tri
- Le site de valorisation
- Le site de revente.

En 2010, la société Emmaüs a agrandi son haut de quai, qui présente aujourd'hui 6 bennes de recyclage. L'agrandissement a été rendu nécessaire, en raison de la forte affluence et l'augmentation de la fréquentation attendue suite à l'arrivée de l'autoroute Bordeaux – Pau.

Tous les produits apportés par les usagers sont contrôlés par les agents Emmaüs, et orientés en fonction de leur état vers la déchetterie, ou vers la recyclerie. Emmaüs remettant en état les DEEE en vue de la revente, ces produits ne sont pas orientés vers des bacs spéciaux, et cette déchetterie n'est pas un point de collecte pour notre éco-organisme. C'est un choix volontaire permettant ainsi à Emmaüs de trouver un maximum de réemploi.

2.7.2 Données sur le fonctionnement des déchetteries

Le marché d'exploitation des déchetteries a été renouvelé en 2010. Il porte sur l'exploitation des déchetteries de Pau, Bizanos, Jurançon et Lescar, ainsi que le transport des produits de la recyclerie Emmaüs. Suite au nouvel appel d'offres, l'entreprise attributaire est COVED.

Les cinq déchetteries sont équipées :

- D'armoires à DMS pour récupérer les déchets spéciaux des ménages.
- De bid'huile, récipient destiné à la collecte des huiles moteurs des particuliers.
- De contenants grillagés pour la collecte de certains DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Ce sont les appareils à écran (TV, ordinateur ...) et les PAM (petits appareils ménagers comme les sèche-cheveux, grille-pains, jouets électroniques...) qui sont concernés.
- De contenants spécifiques pour le recyclage des lampes

Les produits collectés en déchetterie vont en priorité dans les filières de traitement du SMTD (Syndicat Mixte de traitement des Déchets), par exemple les déchets de jardin dans les stations de compostage du SMTD, les incinérables dans l'UIOM de Lescar.

Des marchés de traitement ont été passés pour le traitement de ces produits collectés en déchetteries (bois, carton, gravats, encombrants, DMS..). Pour la ferraille, c'est un contrat de reprise. Pour les huiles minérales ou les piles, c'est un contrat de reprise à titre gratuit.

Depuis le 1^{er} avril 2007, le traitement et la valorisation des DEEE sont pris en charge par l'éco-organisme ERP, et nous recevons des recettes de soutien liées aux tonnages collectées. De même, le traitement et la valorisation des lampes sont pris en charge par l'Eco organisme Recylum depuis le 19 février 2007.

Le tableau suivant présente les quantités collectées en déchetterie par type de produits

	Jurançon	Lescar	Pau	Bizanos	Emmaüs	Total 2010	Total 2009	Variation 2009/2010
Incinérables	417,84	704,58	635	345,58	458,44	2561,44	2215	15,62%
Végétaux	1044,46	1849,46	1232,39	991,02	588,44	5705,77	5838	-2,26%
Ferrailles	71,42	114,42	86,16	162,86		434,86	493	-11,76%
Cartons	92	209,14	118,18	72,2		491,52	494	-0,40%
Papiers	59,53	59,53	59,53	59,53		238,12	193	23,31%
Gravats	1191,72	2093,56	1428,04	837,41	575,62	6126,35	6341	-3,40%
Monstres	546,72	606,28	413,9	233,54	755,18	2555,62	2310	10,64%
Bois	579,8	883,3	640,49	355,31	293,4	2752,3	3168	-13,13%
Pneus		53,9			19,36	73,26	46	58,70%
DMS	35,24	34,71	25,5	22,18	28,65	146,28	152	-3,94%
DEEE	80,98	90,04	39,31	72,08		282	305	-7,05%
Huile	6,25	11,88	6,95	3,43		28,51	32	-9,37%
Piles	1,42	5,37	0,99	1,11	1,27	10,16	11	-9,09%
totaux	4127,38	6716,17	4686,43	3156,25	2720,36	21406,59	21598	-0,88%

Tableau 24 : Déchets collectés en déchetteries en 2010

Les tonnages totaux restent stables, mais avec des variations très fluctuantes entre les produits.

Les **pneus** augmentent considérablement (**+ 58,7%**), et cette augmentation provient en partie des tonnages collectés par la déchetterie Emmaüs. Il conviendrait d'en connaître plus précisément la provenance. En effet, les pneus des particuliers, normalement, sont recyclés gratuitement par les professionnels dans le cadre de « Aliapur ». Ce sont donc des pneus qui « échappent » à la filière normale de recyclage, et dont le traitement est supporté par les contribuables, alors que leur traitement devrait être supporté par les professionnels.

Le tonnage de **papier** augment de **23%**. Des bornes d'apport volontaire sont placées en déchetterie. En 2010, les bornes « papier » ont été mises à l'entrée des déchetteries et sont maintenant accessibles à tout moment par les particuliers. Leur positionnement est peut être une raison de l'augmentation.

Les **incinérables (+23%)** et les **monstres (+10%)** augmentent également en 2010. Par contre, les tonnages « **bois** » et « **ferrailles** » diminuent.

Les repreneurs « bois » sont en effet devenus de plus en plus exigeants sur la qualité des bois collectés, et surtout ne tolèrent plus de produits parasites (tissus, métal...) généralement présents dans les meubles ou produits bois apportés par les ménages.

La **ferraille** diminue au contraire, de **32 %**, avec pour principale raison des détournements liés à la présence des gens du voyage.

Il est difficile de donner des informations précises sur la fréquentation des déchetteries du fait du manque d'un contrôle d'accès efficace.

2.7.3 Le cas des déchets spéciaux

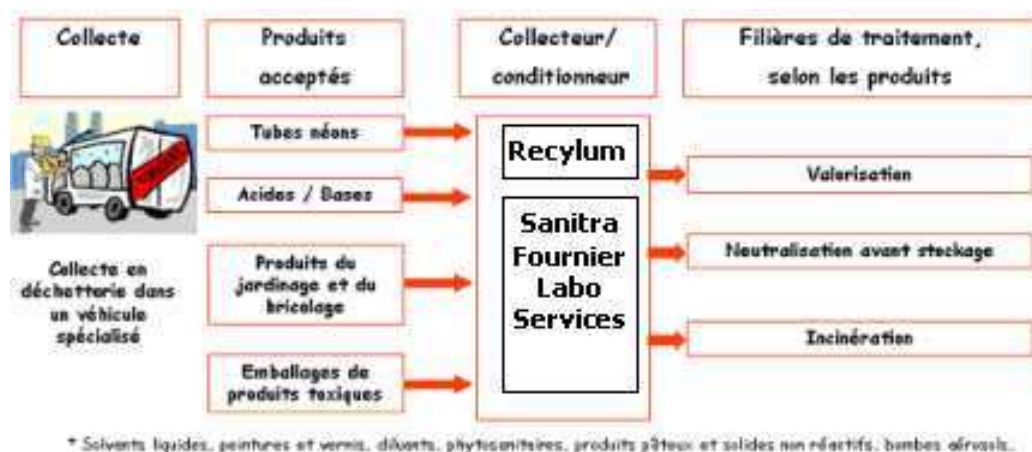


Figure 9 : Les déchets spéciaux

Les déchets spéciaux des ménages sont accueillis tous les jours, sur toutes les déchetteries depuis le 1er avril 2005, date à laquelle les armoires à DMS ont été mises en service. Ils le sont également sur la recyclerie Emmaüs et leur traitement est assuré par les collectivités.

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages	Tonnages	Ratios 2010 kg/hab/an	Var tonnage 2009/2010
		Expédiés 2009	Expédiés 2010		
Piles	Corepile	11,38	10,17	0,07	-10,63%
Huile moteur	Dargelos	31,68	28,51	0,19	-10,00%
Batteries	Triaction				
Néons/Lampes	Recylum	2,43	2,32	0,02	-4,52%
Peintures		128,47	120,71	0,81	-6,04%
Solvants	Cetraid	7,77	11,6	0,08	49,30%
Acides/Bases	Déchets	3,95	2,57	0,02	-34,94%
Phytos	France	4,76	3,93	0,03	-17,44%
Aérosols	Service	2,63	2,65	0,02	0,76%
Emballages souillés		4,54	4,03	0,03	-11,23%
Produits Labo n iden		0,51	0,7	0	37,25%
Combustibles		0,66	0,84	0,01	27,27%
	total	198,77	188,04	1,26	-5,40%

Tableau 25 : Déchets des Ménages Spéciaux (DMS) collectés en déchetteries en 2010

Depuis le 1er août 2010, c'est l'entreprise Déchets France Services qui est attributaire du marché de traitement de ces déchets Ménagers Spéciaux. Elle assure la collecte puis le tri, le traitement ou la valorisation.

En ce qui concerne les huiles moteur, un contrat est passé avec l'entreprise Dargelos, agréée dans le département.

En ce qui concerne les lampes et néons, c'est l'éco-organisme Recylum qui prend en charge le traitement de ces produits, depuis la signature de la convention avec cet éco-organisme, c'est à dire depuis le 1^{er} avril 2007.

2.7.4 Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI)

Les DASRI sont collectés depuis 2008 sur le territoire du SMTD. Des boites jaunes hermétiques sont distribuées dans les pharmacies et les patients doivent les ramener en déchetterie.

Le tableau suivant montre l'évolution des tonnages collectés sur les déchetteries de l'agglomération:

	2009	2010	variation
Bizanos	0,21	0,17	-19,05%
Emmaus		0,1	
Jurançon	0,23	0,23	0,00%
Pau	0,42	0,5	+19,05%
Lescar	0,48	0,47	-2,08%
total	1,34	1,47	9,70%

Tableau 26: évolution des tonnages des DASRI collectés dans les déchetteries

2.7.5 L'accès aux déchetteries

L'accès des quatre déchetteries est autorisé à tout habitant de la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées, sans limitation en ce qui concerne les particuliers.

Les horaires ont variés à l'occasion du renouvellement du marché, avec une légère extension de la plage global d'ouverture. Les horaires sont désormais:

- du lundi au samedi: 9h -18h
- le dimanche: 9h - 12h

La recyclerie Emmaus de Lescar est ouverte 7 jours sur 7, du lundi au samedi de 8h30 à 19h et le dimanche de 9h à 18h.

Depuis le début de l'année 2005, l'accès des déchetteries aux professionnels est limité, afin de ne pas engorger les installations destinées principalement à accueillir les ménages :

- Accès autorisé pour la dépose de produits triés et recyclables : papiers, cartons, verre, ferrailles, flaconnages plastiques, piles et déchets verts compostables dans la limite de 5 m³ par semaine
- Accès interdit pour les autres catégories de déchets

Cette mesure doit permettre de limiter l'engorgement des sites et d'inciter les professionnels à séparer les déchets recyclables (acceptés gratuitement) du reste de leurs déchets et à faire face à leurs obligations réglementaires en matière d'élimination des déchets d'activité. Il est cependant presque impossible de faire respecter ces consignes.

2.8 COLLECTES SPECIFIQUES

2.8.1 Collecte des cartons des professionnels de l'agglomération

2.8.1.1 Organisation de la collecte des cartons des commerces du centre ville de Pau

Deux collectes de cartons pré-existaient depuis 2003 et 2006, une dans le centre ville de Pau assurée par un prestataire extérieur, une pour les zones industrielles, assurée en régie. A l'occasion du renouvellement du marché, les deux collectes de carton sont maintenant attribuées au prestataire depuis le 1er avril 2010. Ce choix a été fait en particulier en raison de l'aspect « professionnels » de cette collecte de cartons.

Cette collecte est assurée par l'entreprise Coved. Cette collecte a lieu le mercredi soir à partir de 19 h pour le centre ville de Pau, et le jeudi matin pour les zones industrielles.

2.8.1.2 Quantités de cartons "professionnels" collectées

Les quantités de cartons collectés dans ces deux tournées sont les suivantes :

Cartons	2008	2009	2010	Evolution 2009/2010
Centre Ville	322,12	254,6	271,6	+ 6,70%
Zones indus	172,78	163,44	172,3	+ 5,42%
Total	494,9	418,04	443,9	+ 6,18%

Tableau 26 : Tonnages des tournées dédiées aux cartons des professionnels en 2010

La baisse du tonnage entre 2008 et 2009 correspondait au carton de la cuisine centrale qui n'était plus collecté en porte à porte.

On a globalement une augmentation de tonnage de 6,2% pour 2010.

Les efforts de communication réalisés au niveau des commerçants des halles de Pau ont permis de séparer le carton des autres déchets (collecte du centre ville de Pau).

2.8.1.3 Traitement des cartons "professionnels"

Les cartons ont donc été détournés soit de l'incinération, soit du centre de tri de Sévignacq, puis ont été recyclés.

Les cartons collectés ont été triés et valorisés via la filière de recyclage du SMTD (Sita). Ils sont déposés dans le centre de recyclage désignés par le SMTD (Veolia).

2.8.2 Les collectes des papiers de bureau

Cette collecte a débuté en janvier 2004, et a atteint une stabilité. Des bacs operculés ont été fournis aux administrations désirant effectuer ce tri sélectif. Les administrations, les établissements scolaires publics et privés, les mairies sont concernées par ce type de collecte.

En 2010, 178 tonnes de papiers ont été collectées et détournées de l'UIOM ou du centre de tri. Cela représente 5% de tonnage de plus qu'en 2009. Cette tournée étant aujourd'hui saturée, en tonnage et en temps passé, il n'est pas possible de donner satisfaction aux associations ou aux professionnels qui souhaitent s'y ajouter.

2.8.3 Les collectes spécifiques à certains professionnels

Sur certaines communes, des collectes spécifiques de déchets assimilés sont organisées pour les professionnels, par des BOM ne faisant que ce type d'interlocuteurs. Nous connaissons donc ce tonnage spécifique, qui était de 3 580 tonnes en 2009, et dont la répartition est donnée ci-dessous :

Type Collecte	2008	2009	2010	Evolution 2009/2010
Tournées "Restaurants"	2067,78	1810,52	1400,51	-22,65%
Tournées "Halles" 1+2	2887,12	2544,74	2178,96	-14,37%
Total	4954,9	4355,26	3579,47	-17,81%

Tableau 27 : Collectes spécifiques pour les professionnels en 2010

Cette collecte est en baisse constante.

Le départ de certains professionnels (25 professionnels partis au 31/12/2010) vers un collecteur privé depuis fin 2009 explique en partie cette baisse, également liée à l'effort de tri et à la crise économique.

La quantité réelle des déchets assimilés des professionnels n'est pas connue au sens strict car un grand nombre de professionnels sont intégrés dans les circuits de collecte des autres BOM en même temps que les ménages.

Les OMR sont apportées sur le site de l'UIOM de Lescar, et remises au SMTD.

Le bilan de l'année 2010 de la redevance spéciale est effectué au chapitre «recettes».

2.9 BILAN DES COLLECTES DE DECHETS MENAGERS

2.9.1 Evolution des tonnages collectés

La tendance générale montre une augmentation de la totalité des tonnages collectés, tout produit confondu.

Cependant, on observe l'ébauche d'une diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, due à la généralisation d'un geste de tri chez l'habitant et de l'installation de collecte sélective par la communauté d'agglomération Pau – Pyrénées.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des tonnages collectés et traités par la Direction Opérationnelle de la collecte des déchets.

	2009	kg/hab/an	Part en %	2010	kg/hab/an	Part en %	variation
OM	40 195	267,01	47,15%	39 191	261,84	46,83%	-2,50%
CS	7 202	47,84	27,52%	7 114	47,53	27,60%	-1,22%
Verre	3 566	23,69		3 713	24,81		4,12%
PaP Jardin	10 720	71,21		10 319	68,94		-3,74%
Encombrants OM	513	3,41		484	3,23		-5,65%
Encombrants Jardin	870	5,78		843	5,63		-3,10%
Cartons	418	2,78		444	2,97		6,22%
Papiers	169	1,12		178	1,19		5,32%
Déchetteries	21 600	143,48		25,34%	21 302		142,32
Total en Tonnes	85 253	566,32	100,00%	83 588	558,45	100,00%	-1,83%
Population (hab)	150 539			149 678			
ratios kg/hab		566,32			558,45		-1,39%
ratios kg/hab sans dechetterie		422,84			409,32		-3,20%

Tableau 28 : Tonnages collectés en 2009 et 2010

Après une stagnation, la production totale annuelle de déchets par habitant diminue nettement. Elle est de 558 kg/hab/an tous déchets confondus.

Les ordures ménagères résiduelles, collectées par la dod et conduites à l'UIOM de Lescar diminuent, et pour la première année descendent en dessous des 40 000 tonnes. Elles représentent dorénavant moins de 50% du tonnage total collecté et traité par la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées. Cette baisse provient d'une part de la sortie de certains professionnels de la collecte publique, d'autre part des actions de préventions menées par le SMTD et la communauté d'agglomération Pau Pyrénées.

Par ailleurs, les tonnages des collectes séparatives de verre, de papier et de carton augmentent, ce qui est positif.

Les quantités de déchets « annexes » tels que les encombrants, les déchets verts, et les déchets collectés en déchetterie représentent toujours une part importante du total des déchets traités (25%), ce qui est caractéristique des sites urbains et péri-urbains européens. Le tonnage correspondant diminue pour la première fois.

2.9.2 Evolution de la valorisation

On observe que les modes de traitement par valorisation se développent chaque année, limitant le recours à l'enfouissement aux déchets ultimes ne pouvant plus être valorisés.

Il est intéressant de noter le taux de traitement des déchets collectés. Aucun flux n'est maintenant envoyé directement en centre d'enfouissement technique. Les déchets sont soumis à différentes valorisations :

- **Valorisation énergétique**: En effet, l'UIOM de Lescar produit de l'électricité. Une partie de cette électricité est consommée sur place pour les besoins des installations, l'autre partie est revendue à EDF.
- **Valorisation matière**. Les différentes collectes sélectives (emballages, verre, papier, cartons) sont envoyées dans les filières de recyclage.
- **Valorisation par compostage**. C'est le cas des biodéchets et des végétaux acheminés sur les plates formes de compostage du SMTD.

• Pour d'autres produits spécifiques, les repreneurs spécialisés traitent ces produits après les avoir triés. Certains sont recyclés, d'autres sont envoyés pour valorisation énergétique. Les gravats sont maintenant utilisés pour travaux de remblaiement.

• En fait, seuls les déchets ultimes sont envoyés en Centre d'Enfouissement Technique. Il peut s'agir de déchets ultimes, des déchets spéciaux, mais aussi des monstres pour lesquels aujourd'hui le taux de recyclage est faible.

Le tableau suivant présente les déchets collectés en fonction de leurs exutoires :

- 52% des tonnages collectés produisent de l'énergie (électricité).
- 19% des tonnages collectés sont compostés
- 17% des tonnages collectés sont recyclés
- 0,7% des tonnages sont repris par des repreneurs spécifiques, en général agréés.
- 11% des tonnages partent en remblais ou en centre de tri, mais leur valorisation n'est pas performante.

Flux de déchets	Modes collectes	Tonnages	Destination
Om résiduelles	P à Porte	35612	UIOM Lescar
	Déchetterie	2561	UIOM Lescar
Verre	P à Porte	1019	BSN
	AV	2694	BSN
Emballages ménagers	P à Porte	7114	centre tri SMTD
Cartons	Déchetterie	491	Véolia+Paprec
	professionnels	444	Véolia+Paprec
Biodéchets	P à Porte	10319	SMTD
Déchets Verts	P à Porte	791	SMTD
	Déchetterie	5705	SMTD
Encombrants hors Gravats	P à Porte	484	SMTD
	Déchetterie	2555	SMTD
Gros Végétaux Bois	P à Porte	51	Paprec
Bois	Déchetterie	2752	Paprec
Papiers	P à Porte	178	Véolia
	Déchetterie	238	Véolia
Déchets des Professionnels	OM P a Porte	3579	UIOM Lescar
Ferrailles	Déchetterie	435	Decons
DEEE	Déchetterie	282	ERP France
DMS	Déchetterie	146	Déchet France
Huiles	Déchetterie	29	Dargelos
Pneus	Déchetterie	73	Sita
Piles	Déchetterie	10	Corepile
Gravats	Déchetterie	6126	Paprec
	Total	83688	

Tableau 29 : Flux des déchets et valorisation

Tonnages entrants			
45382	52,01%		valorisation énergétique
15092	17,30%		valorisation matière
16815	19,30%		compostage
539	0,62%		repreneur spécifique
3288	3,77%		enfouissement
6126	7,00%		remblais
87242	100,00%		

Tableau 30 : tonnages par type de valorisation des déchets

3 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La Direction Opérationnelle de la Collecte des Déchets (DOD) est essentiellement composée d'agents de terrains, chauffeurs ou agents de collecte, qui assurent journalièrement la collecte des déchets ménagers. Elle dispose d'un personnel d'encadrement, d'éco-ambassadeurs, et d'agents pour la distribution des sacs et la collecte.

	Effectif au 31/12/2009	Départs 2010	EFFECTIFS			STATUT				AGE			SEXE		
			Arrivées 2010	Effectif au 31/12/2010	Variation 2009/2010	FPT**	Contractuels	Emplois aidés	Salariés	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45 ans	M	F	
Emplois* 2010															
TOTAL Emplois	142	18	40	164,5	15,84%	154,5	10	10		23	88,5	53	145,5	19	
Agent Collecte	69	13	14	70	1,44%	70				14	44	12	70		
Agent Déchèterie															
Agent de tri															
Chauffeur	38	4	6	40	5,26%	40				1	19	20	40		
Autres agents	7			7	0	7					1	6	7		
Ambassadeur du Tri	10		1	11	10,00%	10	1	10			11	1	5	6	
Livreurs optimisation			6	6	100,00%	6				3	2	1	6		
communicant			9	9	100,00%		9			4	3	2	3	6	
Agent administratif	3		1	4	33,33%	4						4	2	2	
Encadrement intermédiaire	9			9		9					4	5	9		
Cadre	6	1	2	7,5	25%	7,5				1	4,5	2	2,5	5	

Les % sont calculés en ligne (par ex. lire proportion d'agents ayant tel statut, tel âge ou tel sexe)

* Emplois concourant à la délivrance de la part du service public assuré par l'EPIC

**fonction publique territoriale

Tableau 31 : Effectif permanent

L'année 2010 a vu 18 départs d'agents, dont des départs à la retraite, mais aussi des mutations vers d'autres services en raison de nombreux postes ouverts à la mobilité interne.

110 agents sont donc chargés de la collecte. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2009 (107 agents). Cependant, le service n'atteint pas encore les 75 agents de collecte et 45 chauffeurs prévus dans le cadre de l'optimisation.

9 communicants sont arrivés à la DOD fin Août 2010 pour communiquer en porte à porte sur l'optimisation de la collecte pour un contrat initial de 8 mois. 6 chauffeurs-livreurs ont également intégré l'équipe pour le montage des bacs pour 8 mois, la majorité venant de la ville de Pau ou de la CDA.

Un technicien est arrivé fin 2010 pour remplacer l'agent d'exploitation parti à la retraite ainsi qu'un adjoint technique pour s'occuper des suivis des tonnages. Un ingénieur a également pris ses fonctions en février 2010 pour renforcer l'équipe de la DOD.

Enfin, un éco-ambassadeur spécifique professionnel est sous contrat pour remplacer le congés longue maladie d'un agent.

3.1 L'ABSENTEISME EN 2010

Le pourcentage de congés entre 2009 et 2010 est en légère diminution.

Les arrêts maladie et accidents de travail sont en diminution entre 2009 et 2010, malgré le fait que certains accidents, comme des entorses ou des problèmes de dos ou d'épaules, peuvent entraîner des arrêts particulièrement longs.

Enfin, le nombre d'heures supplémentaires est en légère augmentation du fait notamment de l'apparition de nouvelles missions dans le service (collecte centre ville de Pau, mise en place des points de regroupements, montage des bacs de l'optimisation...).

Nombre de jours (hommes.jour)	Total 2009	Agent collecte	Autres agents	Total 2010	Moyenne mensuelle
congés "normaux"	4274	3248	935	4183,5	348,63
délégations	39,5	43,5		43,5	3,63
Evènements familiaux	342	155	41,5	196,5	16,38
Maternité	94		18	18	1,5
total congés	5339,5	3446,5	59,5	4441,5	370,14
arrêts maladie	3793	2136	966,5	3102,5	258,54
accidents de travail	1295	470	39	509	42,42
absences non payées	261	713	43	756	63
Absence administrative concours examen		15		15	1,25
Total absents	10688,5	6780,5	1108	8824	735,35
Heures supplémentaires	7542	4341	4404,75	8745,75	728,81

Tableau 32 : Absentéisme en 2010

Comme chaque année, nous avons également fait appel à des étudiants pour la période estivale. Le tableau 33 présente l'évolution globale des heures de complément pour l'année 2010. On remarque une augmentation de près de 32% de l'ensemble de ces heures par rapport à 2008. L'augmentation porte pour plus de la moitié du temps effectué sur les agents de la brigade temporaire. Ces agents sont appelés en complément, en raison des très nombreux arrêts maladies ou accidents de travail.

	total 2008	Total 2009	total 2010	% 08/10	
nombre d'heures supplémentaires DOD	7077	?	8475,75	31,80%	
étudiants (heures)	5546	7693	8135	31,80%	
brigade temporaire (heures)	15988	21719	25568,5	37,50%	
total	28611		42 179,25	32,20%	

Tableau 33 : heures de complément

Le nombre d'étudiants et de temporaires a fortement augmenté en 2010, du fait du non remplacement de certains agents en 2009.

Les secteurs sont à peu de chose près ceux qui existaient en 2003. L'ensemble du personnel est censé faire 35 heures par semaine, à l'exception des équipes de nuit, dont le temps officiel de travail est 30 heures (passage au 35h au 1er janvier 2011).

3.2 LA FORMATION EN 2010

TYPE FORMATION	JOURS 2008	JOURS 2009	JOURS 2010
Développement durable			43
Secourisme			30
Préparation concours examen			15
encadrement			83
Intégration			61
divers			41
Total Jours	136	106	273

Tableau 34 : Jours de formation 2010

En 2010, le nombre de jours de formation a plus que doubler. Un programme complet de formation au management a été mis en place par la Direction des Ressources Humaines pour l'ensemble des deux collectivités (Communauté d'agglomération PAU Pyrénées et Ville de Pau). L'encadrement de la DOD y a donc participé.

De plus, l'obligation légale pour tout nouveau recruté de participer à des « journées d'intégration » contribue à la forte progression de ce chiffre.

3.3 EQUIPEMENTS DE SECURITE

3.3.1 Personnel

Comme chaque année, tous les agents ont reçu des équipements complets : gants, chaussures de sécurité, baudrier, vestes et pantalons de pluies et/ou réfléchissants, parka. Les agents participent au choix des vêtements de sécurité retenus, par le biais de test. Un service de nettoyage des vêtements de sécurité est proposé aux agents. Environ un tiers des agents utilise ce service et 9360 vêtements ont été lavés en 2010, soit un service en légère diminution.

Régulièrement les consignes de sécurité sont rappelées.

Les chauffeurs doivent souffler dans un éthylotest avant chaque départ.

Les vaccinations obligatoires ou facultatives sont suivies par le médecin du travail du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dont dépend la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées. En 2010, 35 agents ont été vaccinés de la grippe A.

27 accidents de travail ont eu lieu en 2010, mais aucun accident de travail grave. Cependant, un accident de travail ayant eu lieu en 2008 en raison d'une marche arrière a suscité l'intention des élus de supprimer les marches arrières et d'accroître globalement la sécurité. Ces points ont donc été inclus dans l'étude d'optimisation en 2009.

3.3.2 Matériel

En 2009, un contrôle plus régulier des véhicules a été demandé au parc matériel.

Un programme de remise en état de tous les organes de sécurité des véhicules a été établi, conjointement entre la DOD et le parc matériel. Il a également été demandé au parc

matériel de prendre en considération le vieillissement de la partie cabine (dégradation des sièges ou de l'habitacle) pour le confort de travail du personnel.

Des procédures de contrôles plus régulières ont été mis en place: vérifications des consommations, état des véhicules systématique à l'embauche et à l'arrivée...

L'année 2010 a permis l'achat de 4 Bennes à Ordures ménagères 19 tonnes tandis que 3 Bennes ont été mises en réforme.

Une Autorisation de Programme a été délibérée au conseil communautaire de Juin 2009, pour le renouvellement de 13 bennes à ordures ménagères (BOM) sur 5 ans, d'un montant de 3 millions d'euros TTC.

Quelques perturbations liées aux travaux de circulation ont été notées en 2010, notamment avec des travaux en centre ville de Pau.

4 LES MESURES DE PREVENTION ET LA COMMUNICATION

4.1 REDUCTION A LA SOURCE DES DECHETS

4.1.1 Convention avec Emmaüs

La convention signée avec Emmaüs pour la recyclerie permet de détourner de l'incinération et/ou de la mise en centre d'enfouissement une partie du flux qui y est destiné. Cela va dans le sens de la réduction à la source et de la réutilisation. Ce système est maintenant bien connu des usagers, et ils appellent directement l'association ou se rendent à la recyclerie.

4.1.2 Collecte des papiers de bureau

La collecte a effectivement débuté mi-2004. Elle continue de progresser, mais est engorgée. Certains gros points de collecte, comme les armées, ont été difficiles à former. Il semble que la qualité de la collecte se soit stabilisée. Ces papiers sont envoyés en centre de tri directement et recyclés.

4.1.3 Collecte de textiles usagers

Une étude des filières de valorisation des textiles usagers a été menée par la direction de l'environnement, en collaboration avec la DOD et la direction du Développement et du Partenariat. Cette étude a abouti au lancement d'un appel à projet, remporté par l'entreprise d'insertion « Le Relais », traditionnellement installée dans le Nord et l'Est de la France.

Un contrat de valorisation des textiles usagés a été signé en janvier 2008 avec la société Le Relais, une Entreprise à But Social.

L'installation des premiers conteneurs a débuté en juin 2008. Au 31 décembre 2010, 113 bornes à textiles étaient déployées sur l'agglomération.

« Le Relais » collecte également les textiles de 8 associations caritatives sur le territoire de l'agglomération.

En 2010, l'ensemble de la collecte des textiles représente 573 449 kilos, avec un rendement moyen par borne de 410 kg/mois. On note une évolution de près de 16% de rendement entre 2009 et 2010.

4.2 COMMUNICATION ET RELATIONS A L'USAGER

Les ambassadeurs du tri ont été mobilisés sur l'ensemble des missions traditionnelles des éco-ambassadeurs. Tout au long de l'année, plusieurs actions de communication ont été réalisées ou poursuivies :

4.2.1 Qualité de la collecte sélective

Suivis de collecte sélective

26 suivis de collecte ont été réalisés en 2010. A la suite de ces suivis, les éco-ambassadeurs rencontrent chaque habitant ou les contactent pour leur expliquer pourquoi leurs sacs sont refusés. Du porte à porte correctif a également été fait afin de rappeler les consignes de tri.

En 2010, le nombre de suivis de collecte s'est maintenu par rapport à 2009 (25 suivis de collecte en 2009).

Distributions des sacs

Les éco-ambassadeurs ont distribué les sacs jaunes sur l'ensemble des communes de l'agglomération avec l'éco-bus du 12 janvier au 04 juin 2010. Cette distribution a repris le 04 octobre pour la commune de Pau jusqu'au 18 novembre.

Habitat vertical

Le partenariat avec les bailleurs sociaux et les syndicats d'immeubles continue en 2010. Il est particulièrement nécessaire, et a pour but d'améliorer la qualité de tri dans les immeubles.

Du porte à porte correctif est effectué par les éco-ambassadeurs dans les immeubles ayant une mauvaise qualité de tri.

Chaque année, des immeubles sont construits sur l'agglomération. Cet habitat collectif fait systématiquement l'objet d'information en porte à porte de la part des ambassadeurs du tri.

4.2.2 Animations

Animations écoles

Des interventions en milieu scolaire ont été réalisées par les éco-ambassadeurs. Ces animations se font sur deux demi-journées pour les classes de CE2- CM1 et CM2 et sur une demi-journée pour les CP et CE1 avec la malle pédagogique « Rouletaboule ».

En 2010, 60 classes de la CDAPP ont fait appel aux éco-ambassadeurs pour faire une sensibilisation sur le tri des déchets. Environ 1500 élèves ont été sensibilisés (70 classes, soit 1750 élèves sensibilisés en 2009).

En 2010, 6 classes de collèges ou lycées ont demandé une intervention sur le tri et le traitement des déchets, thème faisant parti de leur programme.

A la suite de ces interventions, des visites de site sur le traitement des déchets sont proposées aux classes intéressées. En 2010, 19 classes ont visités le centre de tri se Sévignacq (14 classes d'école, 3 classes de collèges et 2 classes de lycées).

Cap Ecologia

	Visite STEP	Visite sur le thème des déchets	Visite complète de Cap-Ecologia : Déchets + Eau
Ecole	1 classe	5 classes	4 classes
Collège	6 classes	5 classes	
Lycée	5 classes	1 classe	
TOTAL : 27 classes			

La CDAPP dispose d'un site partagé avec le SMTD, Cap Ecologia.

Le site Cap Ecologia, avec sa salle d'accueil divisée en deux parties, permet de sensibiliser enfants et adultes sur la thématique de l'eau et des déchets, sujets qui concernent aujourd'hui tous nos concitoyens.

Un parcours a été mis en place, afin de voir et de comprendre grâce à des totems d'informations le fonctionnement et le but de chaque équipement :

- Centre de transfert des déchets
- Usine d'incinération pour les OM
- Plate Forme de compostage pour les DV
- Aire de maturation des mâchefers
- Aire de lavage des véhicules de collecte
- Ancienne décharge réhabilitée
- Déchetterie
- Station d'épuration

Les 9 collectivités adhérentes au SMTD ont la possibilité de visiter ce site.

Une personne s'occupe de la gestion et des visites.

34 visites ont été effectués en 2010 selon le détail suivant

	Visite STEP	Visite sur le thème des déchets	Visite complète de Cap-Ecologia : Déchets + Eau
Scolaires CDAPP	6 classes	6 classes	4 classes
Scolaires autres collectivités	6 classes	4 classes	
Adultes	1 groupe	3 groupes	4 groupes
TOTAL : 34 visites			

4.2.3 Animations « grand public »

Semaine du « développement durable »

Portes ouvertes à Cap Ecologia du 8 au 10 avril 2010

93 élèves de cycle 3 de la CDAPP (soit 4 classes) sont venus les 8 et 9 avril sur Cap Ecologia

- Ecole Bosquet à Pau : 2 classes soit 47 élèves
- Ecole Paul Fort à Lescar : 2 classes soit 46 élèves

Portes ouvertes de Cap Ecologia pour le grand public, le samedi 10 avril 2010 :

- Environ 220 personnes de la CDAPP

Tour de France, les 20 et 22 juillet 2010

Durant ces 2 jours de manifestation (arrivée et départ) , la DOD a mis en place les conteneurs pour la collecte. Une communication sur le tri des déchets a été faite par les éco-ambassadeurs auprès des personnes du village du Tour

Touskiflot les 4 et 5 septembre 2010

La MJC des Fleurs et Léo Lagrange ont sollicité les éco-ambassadeurs pour faire une animation sur le tri et le traitement des déchets pendant la manifestation « Touskiflot ».

Un stand pédagogique a été mis en place afin de sensibiliser le grand public sur le tri et le compostage. Environ 100 personnes se sont arrêtées sur le stand

Journée Nelson Pailhou, le 11 septembre 2010

Un stand pédagogique animé par les éco-ambassadeurs, a été mis en place afin de sensibiliser le grand public sur le tri et le compostage. Environ 150 personnes se sont arrêtées sur le stand

Foire exposition du 10 au 19 septembre 2010

10 jours de sensibilisation sur le tri et la prévention déchet. 455 personnes sensibilisées à l'échelle du SMTD dont 150 de la CDAPP. Les jeux mis en place sur le stand (tri/recyclage et compostage) ont permis d'attirer les enfants et ont permis de sensibiliser les parents en même temps. En complément, des ateliers rouletaboule ont été animés par les éco-ambassadeurs les week-end et mercredi.

Journée d'animation pour le lancement du programme local de prévention déchets, le 20 octobre 2010

Lors de cette journée, un stand sur la prévention déchets a été mis en place sur la CDAPP au marché de Gan. Un troupe de théâtre était présent pour animer le marché et notre stand. 55 personnes se sont venues sur le stand

Semaine de la réduction des déchets : du 20 au 28 novembre 2010

Cette année encore, la DOD a travaillé en réseau (à l'échelle du SMTD) pour cette opération. Un partenariat a été mis en place avec la CCI et l'école de commerce de Pau pour sensibiliser les consommateurs à la réduction des déchets dans leurs choix de produits du quotidien. Toutes les EPCI adhérentes au SMTD dont la CDAPP, ont animées un stand sur la consommation durable dans 5 enseignes différentes (Auchan - Géant - Carrefour - Leclerc et Truffaut).

Autres actions de communication

Lancement de l'optimisation sur la zone pilote

Du porte à porte a été fait par les éco-ambassadeurs sur une zone de 800 foyers pavillonnaires, appelée zone pilote pour expliquer le nouveau dispositif de collecte (changement de fréquence de collectes, rappel sur les consignes de tri...). Une enquête a été réalisée 3 mois après le lancement sur une centaine de foyers. Les résultats de l'enquête ont été plutôt positifs, puisque 88% des enquêtés étaient satisfaits du nouveau dispositif de collecte et 90% satisfaits du nouveau bac jaune distribué.

4.3 SATISFACTION DES USAGERS

Notre indicateur de satisfaction des usagers est le nombre de réclamations, majoritairement les réclamations qui arrivent à notre standard téléphonique puisque les problèmes de collecte sont généralement signalés par ce canal.

En 2010 la DOD a envoyé environ 126 lettres de réponse, suite à des réclamations écrites et 18 courriers suite à diverses réclamations (fax, mail, appels téléphoniques...).

En 2010, la DOD a enregistré 974 appels téléphoniques, ce qui représente une diminution du nombre d'appel (1477 appels en 2009). Il faut cependant souligner que de nombreux appels sont des demandes d'informations qui ne sont pas directement des problèmes de collecte.

La répartition des appels téléphoniques est la suivante :

Categorie Appels	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
BIO : demande composteur		8	104				
BIO : refus bac		10	10				
BIO : relance livraison		151	194				
Attitude du personnel	5			1	2	2	1
DASRI				4	21	5	
Défaut collecte branches	1	1				2	8
Défaut collecte Bio déchets	337	517	523	380	266	257	182
Défaut collecte CS	462	442	431	399	380	392	259
Défaut collecte encombrants				1			21
Défaut collecte OM	604	560	541	471	484	485	345
Défaut collecte papier				5	8	5	1
Défaut collecte verre	85	81	91	51	70	61	24
Dégâts par véhicules CDA			1	4	10	2	2
Demande d'infos	1			1			36
Divers	16	8	75	368	461	283	95
Total	1 511	1 778	1 970	1 685	1 702	1477	974

Tableau 35 : Appels téléphoniques

Le tableau ci-dessus liste toutes les catégories disponibles. Les catégories très peu utilisées (problème sacs, Refus de tri, Vol de bac, nouveau point de collecte, attitude du personnel) ne sont pas révélatrices car elles sont traitées en dehors de l'accueil téléphonique.

De plus, fin 2010, un numéro spécifique « optimisation » a été mis en place afin de répondre aux usagers concernés par la visite des communicants à partir de septembre 2010.

Evolution appels téléphoniques (principales catégories)

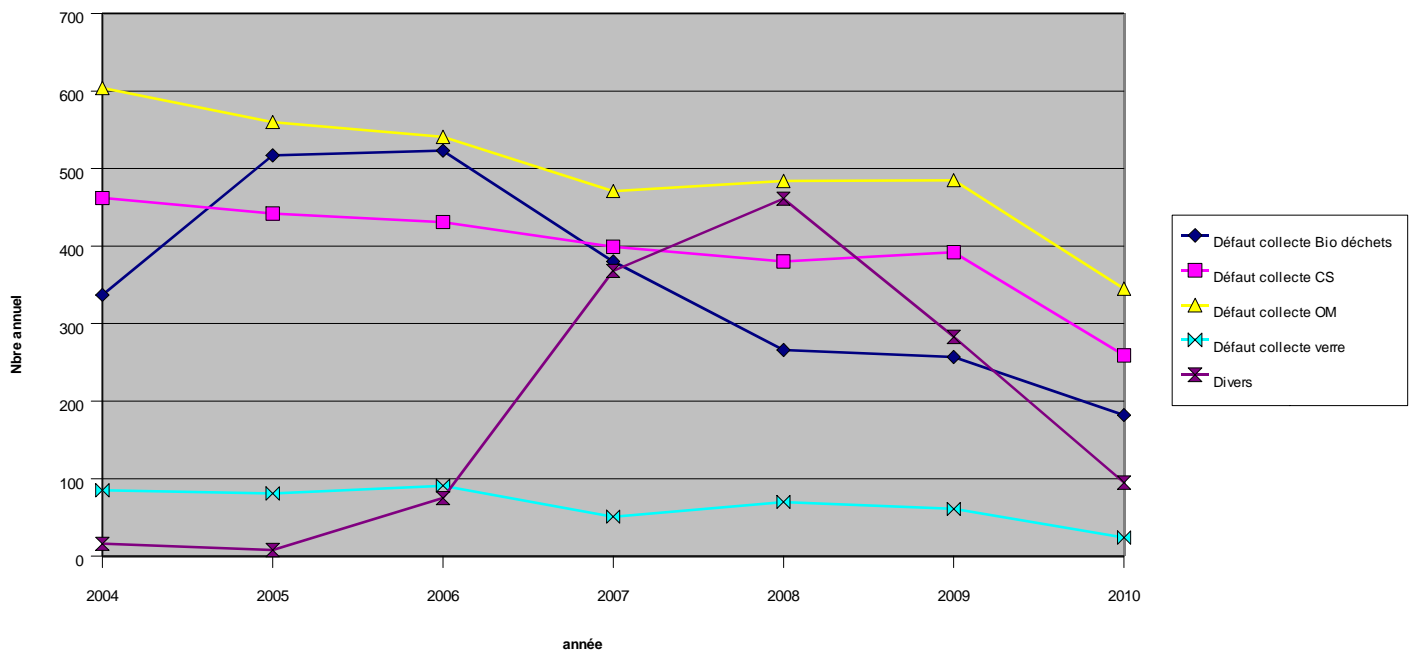


Figure 10 : Évolution des appels téléphoniques

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des appels téléphoniques depuis 2004.

5 LES COUTS DU SERVICE PUBLIC

5.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2010

Le tableau des dépenses de fonctionnement est établi sur la base du compte administratif 2010. Il s'agit donc des dépenses payées en 2010.

	CA 2009	CA 2010	Evolution	
Personnel en régie	5 006 742	5 243 081	4,72%	
vêtements de travail	62 129	40 354	-35,05%	
Matériel (entretien, location) et fluides	1 047 063	1 119 186	6,89%	
Prestataires (collectes et déchetteries)	2 186 570	2 234 695	2,20%	
Contenants (sacs)	145 887	100 690	-30,98%	
Immobilier et terrains (location entretien crédit bail,fluides...)	247 210	307 122	24,24%	
Communication (documents, publications, prestations)	74 609	103 406	38,60%	
Divers (doc., colloques, honoraires, fournitures)	0	3 588	100,00%	
Charges exceptionnelles	25 582	541	-97,89%	
Intérêts d'emprunts	37 196	104 288	180,37%	
Collecte	8 832 987	9 256 950	4,80%	48,98%
traitement CDA déchetteries	214 711	198 762	-7,43%	
Béarn Environnement / SMTD				
Tri DIB/DBC				
Tri Sévignacq				
Tri Papier	8 748 430	9 445 131	7,96%	
Réhabilitation décharge de Lescar (hors investissement)				
Traitement	8 963 141	9 643 893	7,60%	51,02%
Total	17 796 128	18 900 843	6,21%	

Tableau 36 : Dépenses de fonctionnement totales en € TTC du service public d'élimination des déchets

Globalement, l'augmentation entre 2009 et 2010 pour les dépenses de fonctionnement de la DOD (collecte et traitement) est que de 6,21%.

La part de la collecte augmente de 4,80%, ce qui est en hausse par rapport à l'augmentation entre 2008 et 2009 (3,67%). Cette augmentation porte sur :

- L'augmentation concernant la communication s'explique par le renouvellement de documents pour inciter à la collecte sélective dans le cadre de l'optimisation
- Les prestations ont fortement augmentées en raison de l'évolution des indices de révision des prix et de nouveaux marchés lancés. Les études réalisées en 2010 (baromètre, étude d'optimisation) sont financées sur cette ligne budgétaire.

La part du traitement augmente de 7,60% contre 0,88% entre 2008 et 2009, du fait notamment de l'apparition de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Le coût de fonctionnement se répartit en 48,98% de collecte et 51,02 % de traitement, dans des parts égales aux années précédentes.

5.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2010

	CA 2010
AP acquisition BOM	1 124
AP travaux bâtiment	51 478
Emprunts et dettes	424 551
Immobilisations incorporelles	16 043
Immobilisations corporelles	1 591 906
Immobilisations en cours	397 150
Groupement lavage bailleurs	23 804
TOTAL	2 506 055
Opérations patrimoniales	4 977

Tableau 37 : Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat en 2010 :

- des nombreux bacs roulants, nécessaires dans le cadre de l'optimisation et de bornes à verre : 849 529 euros TTC
- de nouvelles bennes à ordures ménagères (chassis, caissons et lève-conteneurs): 624 815 euros TTC
- de caissons pour les déchetteries: 22 346 euros TTC
- de conteneurs enterrés: 126 867 euros TTC
- de composteurs et de bioseaux: 19 005 euros TTC

Entre 2009 et 2010, les dépenses d'investissement ont augmenté de 58% pour le service DOD, notamment du fait de la mise en place de l'optimisation.

5.3 RECETTES EN 2010

Les recettes sont de plusieurs types :

- Les impôts et taxes : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente l'essentiel des recettes.
- Les subventions de divers organismes, dont principalement Eco-emballages, mais aussi le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, le conseil régional d'Aquitaine, ou l'ADEME.
- Les produits des services du domaine, qui comprend la vente des produits de la collecte sélective, la redevance spéciale et le reversement transport du SMTD.

	CA 2009	CA 2010	Evolution 09/10
Taxe Enlèvement des OM	16 147 380,00	16 203 650,00	0,35%
Redevance	1 026 476,32	1 595 308,00	55,42%
Taxes et Redevances	17 173 856,32	17 798 958,00	3,64%
Etat (emplois jeunes)			
Région			
CG			
ADEME			
Eco-Emballages	746 469,13	813 442,19	8,97%
Agence de l'eau Adour Garonne			
Ecofolio	90 505,16		-100,00%
OCAD3E (ERP)	19 814,38	13 885,85	-29,92%
OCAD3E (Recylm)	700,00		-100,00%
dotations et participation	857 488,67	827 328,04	-3,52%
Vente de marchandises	442 426,32	675 342,39	52,65%
Produits exceptionnels	13 416,00	13 866,00	3,35%
composteurs	4 225,00	5 880,00	39,17%
Produits industriels	460 067,32	695 088,39	51,08%
Reversement SMTD transport	733 063,48	836 367,24	14,09%
Remboursement sur personnel	54 957,00		-100,00%
Divers	9 865,42	16 308,31	65,31%
Total recettes fonctionnement	19 289 298,21	20 174 049,98	4,59%
opération patrimoniale		4 977,00	
Gpt OM lavage bornes balleurs		23 803,72	
Décharge Lescar et déchetterie bizanos	14 064,55	48 844,32	247,29%
cap écologia	268 015,20		-100,00%
Fonds compensation TVA	133 726,00	204 427,00	52,87%
total recettes investissement	415 805,75	282 052,04	-32,17%
total recettes	19 705 103,96	20 456 102,02	3,81%

Tableau 38 : Recettes 2009-2010

En 2010, on constate une augmentation de 4,59% des recettes de fonctionnement. L'augmentation des recettes concerne la TEOM, pour 0,35% du montant de 2009, mais aussi les recettes en provenance de la Redevance Spéciale et des produits exceptionnels.

5.3.1 Redevance spéciale en 2010

En vertu de la loi du 13/07/1992 sur l'élimination des déchets et selon les articles L.2224-14 et L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une collectivité prend en compte des déchets d'origine non domestique, elle a l'obligation, depuis le 1er janvier 1993, de financer ce service additionnel en instaurant une redevance spéciale. Le principe de la redevance spéciale a été adopté par la Communauté d'Agglomération de Pau en octobre 2002. La redevance spéciale est effective depuis le 1er janvier 2004.

Les modalités d'applications ont évolué, notamment en 2008. Aujourd'hui la redevance spéciale s'applique de la façon suivante :

- applicable à tous les « **non-ménages** » qui produisent **1100 L et plus de déchets assimilés aux OM** par semaine (en bac ou en sac) et moins de 8000 L (gérés par le privé).
- collectes sélectives gratuites (emballages, carton, verre, papiers de bureaux)
- aucune exonération de TEOM, les premiers 1100L sont gratuits au titre de la TEOM

Calcul de la redevance spéciale :

$[(\text{Nombre de bacs} \times \text{Volume de bacs} \times \text{Fréquence collecte}) - 1100L] \times \text{Nombre de sem d'activité} \times \text{tarif au litre}$

$[(\text{Nombre de sacs} \times \text{Volume de sacs})/52] - 1100L] \times \text{Nombre de sem d'activité} \times \text{tarif au litre}$

Tarif 2010 voté le 1/10/2009 : 0,035 € / L (augmentation par rapport à 2009 suite à la mise en place d'une détermination plus précise -analytique- du coût de collecte, afin d' être plus proche du coût réel du service).

Le règlement de collecte prévoit également le paiement de la collecte des ordures ménagères dans le cadre de manifestations, pour un volume au dessus de 6600L. Très peu de manifestations sont concernées.

Les professionnels se répartissent de la façon suivante en 2010 :

Catégories	Montant facturé après correction	Nombre de redevables
Collèges/lycées	118 372,80 €	26
Université	6 404,60 €	1
Hopitaux/cliniques	28 546,70 €	4
Maisons de retraite	161 468,48 €	23
Administrations	98 638,22 €	23
Hotels	94 354,00 €	29
Superettes	96 510,37 €	29
Restaurants, bars	193 913,64 €	91
Manifestations	23 895,56 €	6
Autres	690 306,54 €	280

montant CA 2010	1 595 308,00 €	
dont titres 2009	43 121,60 €	10
montant RS 2010	1 552 186,40 €	
annulations réductions sur 2011	88 942,65 €	
factures sur 2011	49 167,16 €	
TOTAL RS 2010*	1 512 410,91 €	512

*au 13/05/2011

Tableau 39 : Producteurs de déchets assujettis à la Redevance Spéciale

Il y a toujours des différences entre les factures envoyées dans l'année et les crédits effectivement encaissés dans l'année correspondante, car les annulations/réductions de titres et certaines factures sont effectuées sur le budget suivant.

En ce qui concerne la redevance spéciale des communes, il a été décidé fin 2007, que ce coût serait désormais inclus dans les charges transférées. La Redevance Spéciale n'est plus facturée sur les 14 communes (estimée à environ 150 000 euros en 2010).

5.4 BILAN

	CA 2009	CA 2010	Evolution 09/10
Dépenses de Collecte	8 870 183,00	9 256 950,00	4,36%
Dépenses de Traitement	8 963 141,00	9 643 893,00	7,60%
Coût complet de fonctionnement	17 833 324,00	18 900 843,00	5,99%
Dotation aux amortissements	326 425,00	356 373,00	9,17%
Coût complet	18 159 749,00	19 257 216,00	6,04%
TTC / hab.	121,33	128,66	6,04%
TTC / t collectée	212,57	230,11	8,25%
Recettes fctionnement hors TEOM	3 077 095,79	3 970 400,00	29,03%
Coût net à financer	15 082 653,21	15 286 816,00	1,35%
TTC / hab.	100,77	102,13	1,35%
TTC / t collectée	176,92	182,66	3,25%
coût à financer	15 082 653,21	15 286 816,00	1,35%
TEOM	16 147 380,00	16 203 650,00	0,35%
Autofinancement	-1 064 726,79	-916 834,00	-13,89%

Tableau 40 : Bilan et ratios

Ce tableau fait donc apparaître des ratios par habitant et par tonne collectée. Les chiffres ayant servis aux calculs sont récapitulés dans le tableau suivant. Ils comprennent la totalité des tonnages collectés par la direction opérationnelle déchets.

On remarque que l'augmentation du coût complet est de 6,04%. Cette augmentation est quasiment identique que l'augmentation du coût complet de fonctionnement (5,99%).

Le coût complet par habitant passe de 121,33€ à 128,66€, mais le coût net à financer par habitant est sensiblement identique (100,77€ en 2009 et 102,13€ en 2010).

om	40 195,00	47,15%	39 191,00	46,83%	-2,50%
cs	7 202,00	27,52%	7 114,00	27,60%	-1,22%
verre	3 566,00		3 713,00		4,12%
pap jardin	10 720,00		10 319,00		-3,74%
encombrant om	513,00		484,00		-5,65%
encombrant jardin	870,00		842,00		-3,22%
cartons	418,00		444,00		6,22%
papiers	169,00		178,00		5,33%
déchetterie	21 600,00	25,34%	21 403,00	25,57%	-0,91%
total en tonnes	85 253,00		83 688,00		-1,84%
population (hab)	149 678		149 678		0,00%
ratio kg/hab	569,58		559,12		-1,84%
ratio kg/hab sans déchetterie	425,27		416,13		-2,15%
Coût complet	18 159 749		19 257 216		6,04%
€/hab	121,33		128,66		6,04%
€/tonne	213,01		230,11		8,03%

Tableau 41 : Composition du coût complet

On note une baisse de 1,84% du tonnage total collecté et traité, pour une population identique. Cependant, le coût complet augmente de 6,04%, qui peut être expliqué en partie par l'augmentation du carburant ainsi que l'apparition de la TGAP.

On remarque cependant dans le même temps une diminution des « ordures ménagères résiduelles » dans le poids total des ordures collectées.

5.5 ETUDES REALISEES EN 2010

5.5.1 Étude d'optimisation

Le deuxième volet de l'étude d'optimisation a eu lieu en 2009. Après consultation cette étude a été réalisée par un groupement de bureau d'études: Antea, parmenion, ecobox.

Elle a été encadrée par un comité de pilotage, composé d'élus et de techniciens, qui se sont réunis 6 fois.

Elle s'est déroulée en 3 parties:

1. diagnostic technique et diagnostic de la communication
2. proposition et choix de leviers d'optimisation
3. proposition de trois scénarii. Le scénario retenu a ensuite fait l'objet de compléments pour mise en oeuvre.

5.5.1.1 Diagnostic

Il est important que le diagnostic soit partagé: par les techniciens, par les élus.

Dans notre cas, le diagnostic a fait ressortir des éléments positifs, a montré les faiblesses, et à montrer l'opportunité de la démarche.

Points positifs:

Nombreux services offerts aux usagers

- Collecte sélective de bonne qualité
- Taux de satisfaction élevé
- Collecte en fonction du territoire (type d'habitat)
- Budget équilibré sans apport du budget général
- Équipe d'éco ambassadeurs active
- Un « baromètre d'opinion » réalisé en mars 2009

Des **faiblesses** ont été précisées lors du diagnostic :

- Problème de sécurité (collecte bilatérale, marches arrière, collecte de sacs, collecte de nuit..)
- Difficultés d'organisation (augmentation des missions, des tonnages, des kilomètres parcourus sans augmentation de personnel, absentéisme très fort)
- Difficultés administratives avec la collecte de nuit

mais aussi des **opportunités** :

- Réalisation d'un Agenda 21
- Grenelle de l'environnement (TGAP, augmentation du coût de traitement, du coût du carburant...)

Cependant, un **constat** doit être fait : la part importante du traitement dans le coût global de gestion de ces déchets. Cette part est amenée à augmenter, en raison des taxes à venir et des investissements consentis ou à consentir par le SMTD dont nous sommes adhérents. Le coût de l'élimination des déchets ménagers est cependant dans la moyenne des collectivités comparables.

La seule possibilité de maintien de la TEOM est par une action sur la part « collecte » de l'élimination. La part « traitement » augmentera dans les années à venir.

5.5.1.2 Les leviers d'optimisation et les scénarii

Les objectifs de l'étude ont été définis ainsi:

Objectif stratégique : stabilité de la TEOM

Coût traitement en hausse à cause de la réglementation

Les marges de manœuvre ne sont possibles que sur la collecte

Objectif stratégique : environnement

Moins de kilométrage : rejets atmosphériques & fin du pétrole

Responsabiliser les usagers en incitant au tri à la source

Objectifs techniques sous-jacents:

Régler des problèmes d'organisation du service : effectifs, tournées

Organisation actuelle non viable

Garantir le service en fonction des contraintes ci-dessus

Trouver un équilibre entre le service (quantité et qualité) et les coûts financiers et environnementaux

Quel service, à quel coût et avec quel impact environnemental ?

Le travail technique s'est fait en plusieurs étapes de définitions des **leviers techniques**, c'est à dire des points pouvant être améliorés :

- au regard des pratiques actuelles dans d'autres collectivités, en particulier dans le cadre de la sécurité
- au regard de l'impact environnemental,
- au regard des gains ou dépenses pouvant être réalisés

Mais, dès le départ, les élus ont réaffirmé leur volonté d'améliorer les conditions de sécurité des agents et des usagers. Il leur a été rappelé que leur responsabilité était engagée.

Pour chaque levier, le bureau d'études a chiffré les différents points des objectifs (impact environnemental, gains ou dépenses, personnel, etc..)

3 scénarii ont été proposés en fonction des choix des élus et des combinaisons possibles

En parallèle, depuis le début de l'étude, les agents de la dod ont été informés de l'avancement et des choix des élus. Le bureau d'études accompagnait cette démarche de médiation. Le but était d'informer les élus des freins pouvant intervenir de la part des agents suite à des choix ou des orientations choisies.

Les agents ont été d'accord pour tous les dossiers participant à l'amélioration de leurs conditions de travail. Ils ont vite réagi sur des points d'organisation: en cas de diminution de fréquence des collectes des OM, que fait on les jours fériés?

De même, malgré les recommandations de la CNAM, les agents du soir souhaitent continuer à travailler le soir, pour des raisons d'organisation de vie.

Un compromis a donc été trouvé, par le dialogue.

Le scénario retenu est le suivant:

- collecte des voies difficiles d'accès par mini bennes
- diminution de fréquence de collecte des emballages ménagers (une fois tous les 15 jours, mais en bacs jaunes, donc amélioration des conditions de travail des agents, mais possibilité d'augmentation du taux de refus
- diminution de la collecte OM à 1 fois par semaine pour les pavillonnaires
- centre ville: points de regroupement, et abandon de la collecte du verre en porte à porte
- collecte de nuit maintenue a minima, pour un temps de travail de 35h payées 35

5.5.1.3 la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'optimisation est prévue avec:

- un plan de communication important, nécessitant des conférences de presse, des articles dans les magazines communautaires et municipaux, des formations des techniciens des communes, des agents d'accueil, des élus, des usagers. Il est également nécessaire de réaliser des documents spécifiques informatifs et pédagogiques.
- La mise en place d'une zone pilote afin de mieux connaître les réactions possibles des habitants, la qualité des documents utilisés, et recueillir les informations techniques (temps passé, refus de tri...).
- La mise en place d'une équipe de communication et de distribution des bacs jaunes.
- La réalisation des nouveaux secteurs de collecte et le calendrier de basculement des secteurs actuels.

La mise en œuvre de l'optimisation sur l'ensemble du territoire de l'agglomération est prévue pour se dérouler pendant environ 18 mois et a démarré début 2010.

→ **la zone pilote**

En février 2010, les éco-ambassadeurs ont été communiqué sur une zone de 800 foyers pavillonnaires dans le secteur nord de pau, appelée zone pilote pour expliquer le nouveau dispositif de collecte (changement de fréquence de collectes, rappel sur les consignes de tri...). Il a été distribué aux habitants un mémotri avec un calendrier ainsi qu'un nouveau bac jaune individuel.

Une enquête a été réalisée 3 mois après le lancement sur une centaine de foyers. Les résultats de l'enquête ont été plutôt positifs, puisque 88% des enquêtés étaient satisfaits du nouveau dispositif de collecte et 90% satisfaits du nouveau bac jaune distribué.

La changement de collecte sur l'ensemble des communes de l'agglomération se fait en 3 étapes:

- la bascule du 31 janvier 2011 pour les communes de l'est: Artigueloutan, Ousse, Sendets, Lée, Idron, Bizanos, Mazères-Lezons, Gelos, Jurançon, et Gan
- la bascule du 20 juin 2011 pour les communes de Lescar, Lons, Billère et la partie Trespoey-Peboué de Pau
- la bascule du 14 novembre 2011 pour le reste de Pau

Pour cela, une équipe de 9 communicants a été recrutée spécifiquement pour faire la communication en porte à porte. Une équipe de 6 chauffeurs-livreurs a été également recrutée pour le montage des bacs et leur livraison. Leur contrat ont démarré en Septembre 2010 jusqu'en Novembre 2011.

→ la première bascule du 31 janvier 2011

Les communicants ont commencé la communication en porte à porte en Septembre 2010 sur les communes de l'est, après 2 semaines de formation interne (visite des sites, formation des fondamentaux avec Eco-Emballages...).

Des documents spécifiques ont également été conçus par le biais d'un bureau d'études Georeflet: une charte spécifique « déchets » à reprendre dans tous les documents, une lettre optimisation expliquant les changements, un mémo ainsi qu'un guide complet des déchets.

Les livreurs ont démarré la livraison des bacs en Octobre 2010.

Trois voitures et trois camions de livraison ont été ainsi loués pendant la période de l'optimisation

5.5.2. Etude biodéchets des gros producteurs

En 2010, une étude sur les biodéchets des gros producteurs a été poursuivie sur les bases d'un stage de 2008 ayant identifié des gros producteurs motivés pour trier leurs biodéchets. Ces derniers ont été recontacté pour leur proposer la phase opérationnelle de tri.

Ainsi 30 producteurs métiers de bouches (restaurants, cantines scolaires, supérettes...) ont été volontaires pour participer à un test de tri et de collecte de 4 mois en 2011. Les métiers de bouche se sont vu proposer un bac marron de 240L pour la collecte ainsi que des sacs en amidon de maïs pour le tri en cuisine. Les établissements scolaires et administrations ont été dotés de tables de tri avec des opercules spécifiques pour les déchets alimentaires.

Les biodéchets sont ensuite déposés sur la plateforme de compostage de Lescar sur un andain spécifique.

Le test doit se dérouler en 2011 et plusieurs comités techniques doivent avoir lieu afin de statuer sur la poursuite de la collecte et sur ces modalités.

6 CONCLUSION

On peut considérer comme positif la tendance de diminution des ordures ménagères résiduelles incinérées, et l'augmentation de la part du recyclage. Mais il est regrettable que la production annuelle par habitant de déchets continue d'augmenter.

6.1 2010

L'année 2010 a permis de :

- ✓ Mettre en oeuvre l'optimisation sur une zone pilote, avec un bilan positif
- ✓ Mettre en oeuvre l'optimisation sur une 1ère bascule, grâce à l'embauche de communicants et de chauffeurs-livreurs
- ✓ Lancer la reconstruction du bâtiment d'accueil de la déchetterie de Pau, avec la désignation d'un maître d'œuvre, l'attribution des marchés aux entreprises chargées d'exécuter les travaux, et un démarrage des travaux en 2011.
- ✓ Relancer les études nécessaires à l'installation la direction opérationnelle déchets, dans les locaux « avenue Larribau »
- ✓ Délibérer sur une Autorisation de Programme prévoyant le renouvellement régulier des Bennes à Ordures Ménagères sur 4 ans
- ✓ Initier un projet test de collecte des biodéchets aux professionnels métiers de bouche de l'agglomération
- ✓ Participer à l'amélioration de la propreté du centre ville de Pau, conjointement avec le pôle « gestion du domaine public », avec notamment l'implantation de nombreux points de regroupements

6.2 2011

Les objectifs de l'année 2011 sont de:

1. Finir l'optimisation de la collecte des déchets, avec la mise en place de 3 bascules
2. Mettre en place un groupe de travail sur la Redevance Spéciale (déchets verts, Emmaus...)
3. Mettre en place un groupe de travail sur le contrôle d'accès en déchetterie, ainsi que la création d'une déchetterie de professionnels
4. Démarrer les travaux d'aménagement du bâtiment Larribau.
5. Supprimer la collecte du verre en porte à porte, avec l'implantation de bornes à verre suffisantes sur l'ensemble du territoire
6. Gérer le service dans le cadre d'un « budget annexe déchets ».
7. Affiner la possibilité d'une collecte des biodéchets des gros producteurs.

7 TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : POPULATION TOTALE DE LA CDAPP EN 2010.....	6
TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES COMPÉTENCES.....	7
TABLEAU 3 : TONNAGES ORDURES MÉNAGÈRES (ADEME III-2-17) EN 2010.....	14
TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES EN FONCTION DES ÉQUIPES EN 2010.....	14
TABLEAU 5 : PROVENANCE DES OMR INCINÉRÉES SELON CDAPP EN 2010 (ADEME TABLEAU III-2-11).....	16
FIGURE 6 : UIOM DE L'ESCAR TABLEAU 6 : FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'UIOM DE LESCAR.....	17
TABLEAU 7 : PROVENANCE, NATURE ET TONNAGES DES DÉCHETS REMIS AU SMTD SELON SMTD.....	17
TABLEAU 8 : TONNAGES D'EMBALLAGES MÉNAGERS COLLECTÉS EN 2010.....	18
TABLEAU 9 : FICHE SIGNALÉTIQUE DU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES DE SÉVIGNACQ.....	19
TABLEAU 10 : ACTIVITÉ DU CENTRE DE TRI (ADEME III-3-13).....	20
TABLEAU 11 : CARACTÉRISATIONS ET TAUX DE REFUS SUR 5 ANS.....	23
TABLEAU 12 : CARACTÉRISATIONS PAR PRODUITS DES ÉCHANTILLONS DE COLLECTE SÉLECTIVE EN 2010.....	25
TABLEAU 13 : CARACTÉRISATIONS PAR TYPE D'HABITAT DES ÉCHANTILLONS DE COLLECTE SÉLECTIVE EN 2010.....	25
TABLEAU 14 : TONNAGES DE VERRE MÉNAGER COLLECTÉS EN 2010.....	27
TABLEAU 15 : TONNES APPORTÉES AUX 3 PLATES-FORMES DE COMPOSTAGE.....	29
TABLEAU 16 : TONNAGES DE DÉCHETS DE JARDIN COMPOSTABLES EN 2010.....	29
TABLEAU 17 : COMPOSTEURS.....	30

TABLEAU 18 : FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE L'ESCAR.....	30
TABLEAU 19 : FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE SERRES-CASTET.....	30
TABLEAU 20 : FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE SOUMOULOU.....	30
TABLEAU 21 : TONNAGE D'ENCOMBRANTS 2010.....	31
TABLEAU 22 : TRAITEMENT ET DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES.....	33
TABLEAU 23 : CARACTÉRISTIQUES DES DÉCHETTERIES.....	33
TABLEAU 24 : DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES EN 2010.....	36
TABLEAU 25 : DÉCHETS DES MÉNAGES SPÉCIAUX (DMS) COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES EN 2010.....	37
TABLEAU 26 : TONNAGES DES TOURNÉES DÉDIÉES AUX CARTONS DES PROFESSIONNELS EN 2010.....	39
TABLEAU 27 : COLLECTES SPÉCIFIQUES POUR LES PROFESSIONNELS EN 2010.....	40
TABLEAU 28 : TONNAGES COLLECTÉS EN 2009 ET 2010.....	41
TABLEAU 29 : FLUX DES DÉCHETS ET VALORISATION.....	42
TABLEAU 30 : TONNAGES PAR TYPE DE VALORISATION DES DÉCHETS.....	43
TABLEAU 31 : EFFECTIF PERMANENT.....	44
TABLEAU 32 : ABSENTÉISME EN 2010.....	45
TABLEAU 33 : HEURES DE COMPLÉMENT.....	45
TABLEAU 34 : JOURS DE FORMATION 2010.....	46
TABLEAU 35 : APPELS TÉLÉPHONIQUES.....	53
TABLEAU 36 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES EN € TTC DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.....	55

TABLEAU 37 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	56
TABLEAU 38 : RECETTES 2009-2010.....	57
TABLEAU 39 : PRODUCTEURS DE DÉCHETS ASSUJETTIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE.	58
TABLEAU 40 : BILAN ET RATIOS.....	59
TABLEAU 41 : COMPOSITION DU COÛT COMPLET.....	60

8 TABLE DES ILLUSTRATIONS, FIGURES ET GRAPHIQUES

FIGURE 1 : COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU PYRÉNÉES.....	6
FIGURE 2 : SCHÉMA D'ORGANISATION GÉNÉRALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	8
FIGURE 3 : LES FRÉQUENCES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.....	9
FIGURE 4 : LES EMPLACEMENTS DES BORNES À VERRE POUR L'APPORT VOLONTAIRE	10
FIGURE 5 : LES 5 DÉCHETTERIES DE LA CDAPP.....	11
FIGURE 6 : UIOM DE L'ESCAR TABLEAU 6 : FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'UIOM DE LESCAR.....	17
FIGURE 7 : CHAÎNE DE TRI.....	19
FIGURE 8 : PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE L'ESCAR.....	30
FIGURE 9 : LES DÉCHETS SPÉCIAUX.....	37
FIGURE 10 : ÉVOLUTION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES.....	54